

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des affaires sociales

Consultation générale et auditions publiques sur
le document intitulé *Vers un nouveau contrat social*
pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Procès-verbaux et rapport final

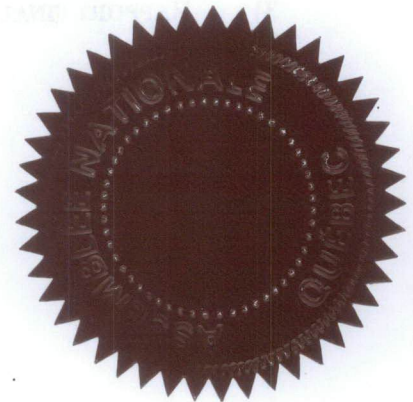


TABLE DES MATIÈRES

1) **PROCÈS-VERBAUX DES AUDITIONS PUBLIQUES TENUES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE DOCUMENT INTITULÉ *VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES***

Séance du 25 janvier 2005

Séance du 26 janvier 2005

Séance du 27 janvier 2005

Séance du 1^{er} février 2005

Séance du 2 février 2005

Séance du 3 février 2005

Séance du 8 février 2005

Séance du 7 avril 2005

Séance du 12 avril 2005

Séance du 13 avril 2005

Séance du 14 avril 2005

Séance du 27 septembre 2005

Séance du 28 septembre 2005

Séance du 29 septembre 2005

2) **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL**

Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 20 octobre 2005

Procès-verbal de la séance de travail du 30 novembre 2005

3) **RAPPORT FINAL**



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des affaires sociales

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 25, 26 et 27 janvier, 1^{er}, 2, 3 et 8 février,
des 7, 12, 13 et 14 avril ainsi que des 27, 28 et 29 septembre 2005

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé
*Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes*

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 25 JANVIER 2005	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	3
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITIONS	3
Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes.....	3
Christine Fréchette, Dominique Anglade, Louis-Raphaël Pelletier, Caroline Sauriol et François-Nicolas Pelletier	3
Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie	4
Confédération des syndicats nationaux (CSN).....	4
Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (AFFESTIM).....	5
À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence	5
Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec.....	5
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 26 JANVIER 2005.....	7
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	8
AUDITIONS (SUITE)	8
Collectif masculin contre le sexisme.....	8
Conférence régionale des élus des Laurentides.....	9
Aféas.....	9
L'Après-Rupture	10
Conseil des Montréalaises.....	10
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).....	10
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles.....	11
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 27 JANVIER 2005.....	12
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	13
AUDITIONS (SUITE)	14
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR).....	14
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	14
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	14
Gai Écoute et Fondation Émergence.....	15
Table des groupes de femmes de Montréal.....	15

Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes.....	15
Épreuves de la Coupe du Monde cycliste féminine	16
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2005.....	17
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	18
AUDITIONS (SUITE)	19
Barreau du Québec	19
Centre des femmes de l'UQAM.....	19
Conseil des relations interculturelles (CRI)	19
Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).....	20
Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN).....	20
Confédération des organismes familiaux du Québec	21
CINQUIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 2 FÉVRIER 2005	22
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	24
AUDITIONS (SUITE)	24
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)	24
Honorable Claire L'Heureux-Dubé et M ^e Marie-Claire Belleau	24
M. Paul Bernard et Mme Sophie Mathieu.....	24
Réseau Hommes Québec.....	25
Parti Québécois	25
Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND).....	25
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	26
SIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 3 FÉVRIER 2005.....	27
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	28
AUDITIONS (SUITE)	29
Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay	29
Option citoyenne	29
L'R des centres de femmes du Québec	29
Groupe Salvya.....	30
Femmes et développement régional 02 inc.	30
Collectif profémiste.....	30
Mme Francine Leduc	31
SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 8 FÉVRIER 2005.....	32

ORGANISATION DES TRAVAUX.....	34
AUDITIONS (SUITE)	34
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO).....	34
Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal (IREF) ...	34
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES)	35
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes.....	35
Femmes autochtones du Québec inc.	35
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf – Québec – Charlevoix).....	36
Ville de Québec.....	36
HUITIÈME SÉANCE, LE JEUDI 7 AVRIL 2005	38
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	39
AUDITIONS (SUITE)	39
YWCA de Québec.....	39
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.....	40
AUDITIONS (SUITE)	40
Papa pour toujours, les Enfants d'abord	40
Comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal	41
NEUVIÈME SÉANCE, LE MARDI 12 AVRIL 2005	42
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	43
AUDITIONS (SUITE)	43
Collectif Féminisme et Démocratie.....	43
Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'oeuvre.....	44
Y des femmes de Montréal.....	44
Action des femmes handicapées (Montréal)	45
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.....	45
DIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 13 AVRIL 2005	46
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	47
AUDITIONS (SUITE)	47
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.....	47
L'Intersyndicale des femmes	47

ONZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 AVRIL 2005	49
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	50
AUDITIONS (SUITE)	50
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.....	50
Table de concertation pour la condition paternelle	50
DOUZIÈME SÉANCE, LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2005	52
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	53
REMARQUES PRÉLIMINAIRES (SUITE)	53
AUDITIONS (SUITE)	54
Accès à l'égalité parentale.....	54
Comité femmes vigilantes	54
Mouvement Égalitariste	54
Réseau des femmes des Laurentides	55
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine	55
Union des artistes	55
Mme Dominique Godard	55
TREIZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2005	57
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	58
AUDITIONS (SUITE)	58
Mme Diane Lamoureux	58
M. Guy Laprise	59
Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec	59
Mouvement des caisses Desjardins	60
M. José Breton.....	60
QUATORZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2005	61
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	62
AUDITIONS (SUITE)	62
Mme Linda Tremblay.....	62
Pères séparés inc.....	62
REMARQUES FINALES	62

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Liste des personnes et des organismes qui ont participé à la consultation en ligne
- V. Liste des documents déposés

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Première séance, le mardi 25 janvier 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M. Auclair (Vimont)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (art. 130 RAN)
- Mme Charlebois (Soulanges)
- Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine

- M. Girard (Gouin)
- Mme James (Nelligan)
- Mme L'Écuyer (Pontiac) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- Mme Roy (Lotbinière)

Autre participante :

Mme Marois (Taillon)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Fédération des femmes du Québec et de Relais-femmes :

Mme Michèle Asselin, présidente de la Fédération

- Mme Francine Descarries, directrice universitaire à l'Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (ARIR), professeure au département de sociologie, UQAM
- Mme Nicole Caron, coordonnatrice de projets, Relais-femmes
- Mme Danielle Hébert, coordonnatrice à la Fédération

Présentant le mémoire conjoint de Christine Fréchette, Dominique Anglade, Louis-Raphaël Pelletier, Caroline Sauriol et François Nicolas Pelletier :

- Mme Christine Fréchette, membre de divers comités
- M. Louis-Raphaël Pelletier, étudiant au doctorat en histoire
- Mme Caroline Sauriol, ingénieure, étudiante à la maîtrise en sociologie

Du Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie :

- Mme Louise Gagnon Lessard, présidente du Comité
- Mme Guyline Maltais, présidente du Fonds d'investissement et de développement économique pour les entrepreneures de la Montérégie (Fonds IDÉE) et membre du comité exécutif de la CRÉ Montérégie Est
- Mme Kim Cornelissen, coordonnatrice du Réseau des élues municipales de la Montérégie
- Mme Annie Morin, conseillère en développement et concertation au Comité condition féminine en développement régional rattaché aux trois Conférences régionales des élus de la Montérégie

De la Confédération des syndicats nationaux (CSN) :

- Mme Claudette Carbonneau, présidente

De l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (AFFESTIM) :

- Mme Claire Deschênes, ing. Ph.D., professeure titulaire, Université Laval, présidente

De À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence :

- M. Robert Cormier, président et directeur général
- M. Yves C. Nantel, administrateur
- M. Mario Trépanier, vice-président

Du Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec :

- Mme Blanche Paradis, présidente
- Mme Johanne Blais, membre du comité de coordination

Mme Francyne Ducharme, membre du comité de coordination
Mme Monique Larouche, membre du comité condition féminine

La Commission se réunit à 9 h 38 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Courchesne (Fabre), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes

À 10 h 06, la Commission entend la Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes.

Mme Asselin, Mme Descarries, Mme Caron et Mme Hébert présentent le mémoire conjoint.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Christine Fréchette, Dominique Anglade, Louis-Raphaël Pelletier, Caroline Sauriol et François-Nicolas Pelletier

À 11 h 16, après une brève suspension, la Commission entend Christine Fréchette, Dominique Anglade, Louis-Raphaël Pelletier, Caroline Sauriol et François-Nicolas Pelletier.

Mme Fréchette, Mme Sauriol et M. Pelletier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie

À 12 h 24, après une brève suspension, la Commission entend le Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie.

Mme Gagnon Lessard et Mme Maltais présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 13 heures.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à Mme Marois (Taillon) de participer au débat.

À 13 h 16, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 12, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

À 14 h 14, la Commission entend la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Mme Carbonneau présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Carbonneau.

Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (AFFESTIM)

À 15 h 15, après une brève suspension, la Commission entend l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (AFFESTIM).

Mme Deschênes présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Deschênes.

Mme Charlebois (Soulanges) remplace M. le président.

À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

À 16 h 20, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

La Commission entend À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

M. Cormier, M. Nantel et M. Trépanier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec

À 17 h 26, après une brève suspension, la Commission entend le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec.

Mme Paradis, Mme Blais, Mme Ducharme et Mme Larouche présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 18 heures.

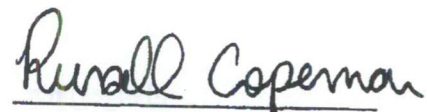
La discussion se poursuit.

À 18 h 28, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 26 janvier 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 28 janvier 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Deuxième séance, le mercredi 26 janvier 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

Mme Charlebois (Soulanges)

Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine

M. Descoteaux (Groulx) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)

M. Dubuc (La Prairie) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme James (Nelligan)

Mme L'Écuyer (Pontiac) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)

Mme Marois (Taillon) en remplacement de Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Collectif masculin contre le sexisme :

M. Martin Dufresne, secrétaire

M. Jean-Michel Roy, étudiant, membre

De la Conférence régionale des élus des Laurentides :

M. Robert Poirier, président

Mme Lysanne O'Sullivan, présidente du Conseil régional du développement social des Laurentides et administratrice de la Conférence

De l'Aféas :

- Mme Mariette Gilbert, première vice-présidente provinciale
- Mme Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action et des communications

De l'Après-Rupture :

- M. Jean-Claude Boucher, président
- M. Gilbert Claes, directeur général
- M. André Gélinas, bénévole et rédacteur du mémoire

Du Conseil des Montréalaises :

- Mme Nicole Boily, présidente
- Mme Charlotte Thibault, vice-présidente

De la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) :

- M. Pier-André Bouchard St-Amant, président
- M. Nick Vikander, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Valérie Gilloteau, étudiante à la maîtrise en philosophie

De la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles :

- Mme Marie-Thérèse Forest, porte-parole

La Commission se réunit à 9 h 37 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Collectif masculin contre le sexisme

À 9 h 39, la Commission entend le Collectif masculin contre le sexisme.

M. Dufresne et M. Roy présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Conférence régionale des élus des Laurentides

À 10 h 42, après une brève suspension, la Commission entend la Conférence régionale des élus des Laurentides.

M. Poirier présente le mémoire.

Mme L'Écuyer (Pontiac) remplace M. le président.

Mme O'Sullivan poursuit la présentation du mémoire.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Aféas

À 11 h 43, après une brève suspension, la Commission entend l'Aféas.

Mme Gilbert présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

À 12 h 43, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 10, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

L'Après-Rupture

À 14 h 11, la Commission entend L'Après-Rupture.

M. Boucher, M. Claes et M. Gélinas présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Conseil des Montréalaises

À 15 h 13, après une brève suspension, la Commission entend le Conseil des Montréalaises.

Mme Boily présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

À 16 h 13, après une brève suspension, la Commission entend la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

M. Bouchard St-Amand, M. Vikander et Mme Gilloteau présentent le mémoire.

M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission, remplace M. le président.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles

À 17 h 03, après une brève suspension, la Commission entend la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles.

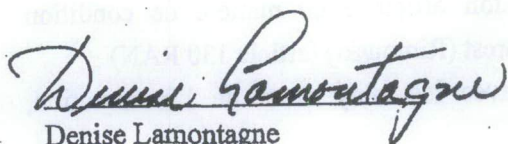
Mme Forest présente le mémoire.

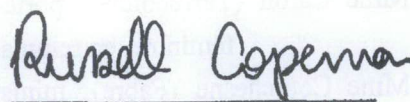
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Forest.

À 17 h 58, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 27 janvier 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 28 janvier 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Troisième séance, le jeudi 27 janvier 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine
- Mme Gaudet (Maskinongé) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)
- Mme James (Nelligan)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- M. Paquin (Saint-Jean) en remplacement de M. Auclair (Vimont)
- Mme Perreault (Chauveau) en remplacement de Mme Charlebois (Soulanges)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) :

- Mme Anne-Marie Trudel, directrice générale
- Mme Tina De Luca, membre du conseil d'administration

Du Groupe Femmes, Politique et Démocratie :

- Mme Claire Prévost-Fournier, présidente et cofondatrice
- Mme Éleine Hémond, directrice générale et cofondatrice
- M. Michel Umbriaco, trésorier et cofondateur

De la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) :

M. Réjean Parent, président
Mme Louise Chabot, première vice-présidente
Mme Chantal Locat, responsable du Comité de la condition des femmes de la CSQ

De Gai Écoute et de la Fondation Émergence :

M. Laurent McCutcheon, président
Mme Magali Deleuze, vice-présidente

De la Table des groupes de femmes de Montréal :

Mme Francesca Dalio, coordonnatrice
Mme Anne Pasquier, coordonnatrice

De la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes :

Mme Pierrette Bouchard, titulaire
Mme Christine Piette, présidente du comité directeur

De Épreuves de la Coupe du Monde cycliste féminine :

Mme Jacinthe Lemire, directrice, Communications et Marketing

La Commission se réunit à 9 h 32 sous la présidence de M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président invite les membres à un moment de silence pour commémorer le 60^e anniversaire de la libération des victimes du Camp d'Auschwitz.

AUDITIONS (suite)

Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

À 9 h 36, la Commission entend l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR).

Mme Trudel et Mme De Luca présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie

À 10 h 44, après une brève suspension, la Commission entend Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Mme Prévost-Fournier et Mme Hémond présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

À 11 h 54, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

À 11 h 55, la Commission entend la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

M. Parent et Mme Chabot présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 51, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Gai Écoute et Fondation Émergence

À 14 h 01, la Commission entend Gai Écoute et Fondation Émergence.

M. McCutcheon et Mme Deleuze présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Table des groupes de femmes de Montréal

À 15 heures, la Commission entend la Table des groupes de femmes de Montréal.

Mme Dalio et Mme Pasquier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes

À 16 h 04, après une brève suspension, la Commission entend la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes.

Mme Bouchard présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Épreuves de la Coupe du Monde cycliste féminine

À 17 h 05, la Commission entend Épreuves de la Coupe du Monde cycliste féminine.

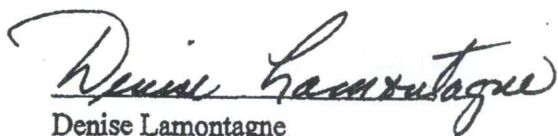
Mme Lemire présente le mémoire.

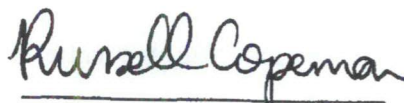
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Lemire.

À 17 h 52, la Commission ajourne ses travaux au mardi 1^{er} février 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 28 janvier 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Quatrième séance, le mardi 1^{er} février 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Charlebois (Soulanges)
- Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine
- Mme Hamel (La Peltrie) en remplacement de Mme James (Nelligan)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Barreau du Québec :

- M^e Sylvie Champagne, avocate, Service de recherche et législation du Barreau Québec
- M^e Lucie Lamarche, professeure et chercheure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, UQAM
- M^e Line Samoisette, avocate, Centre communautaire juridique de l'Estrie et membre du Comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec
- M^e Fanie Pelletier, adjointe au Bâtonnier, secrétaire du Comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec

Du Centre des femmes de l'UQAM :

- Mme Sandrine Ricci, présidente
- Mme Anais Bertrand-Dansereau, vice-présidente
- Mme Adrienne Beaudry, secrétaire
- Mme Genevière Guernier, administratrice

Du Conseil des relations interculturelles (CRI) :

- Mme Patricia Rimok, présidente
- Mme Flora Marlow Almeida, membre
- Mme Sophie Therrien, agente de recherche

Du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) :

- Mme Carole Roberge, présidente
- Mme Claire Picard, deuxième vice-présidente et responsable du dossier des femmes
- Mme Chantal Roy, conseillère syndicale au dossier des femmes

De la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) :

- M. Richard Lavigne, président
- Mme Chloé Serradori, directrice générale
- Mme Véronique Vézina, déléguée du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- Mme Mercédès Benegbi, vice-présidente aux affaires externes

De la Confédération des organismes familiaux du Québec :

- M. Roch Turcotte, président
- Mme Denise Campeau-Blanchette, directrice générale

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Barreau du Québec

À 9 h 37, la Commission entend le Barreau du Québec.

M^e Champagne, M^e Lamarche, M^e Samoïsette et M^e Pelletier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Centre des femmes de l'UQAM

À 10 h 46, après une brève suspension, la Commission entend le Centre des femmes de l'UQAM.

Mme Ricci, Mme Bertrand-Dansereau, Mme Beaudry et Mme Guernier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Conseil des relations interculturelles (CRI)

À 11 h 55, après une brève suspension, la Commission entend le Conseil des relations interculturelles.

Mme Rimok présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

La discussion se poursuit.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 07, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

À 14 h 09, la Commission entend le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Mme Roberge présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Mme Charlebois (Soulanges) remplace M. le président.

La discussion se poursuit.

Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN)

À 15 h 12, après une brève suspension, la Commission entend la Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN).

M. Lavigne, Mme Serradori, Mme Vézina et Mme Benegbi présentent le mémoire.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Confédération des organismes familiaux du Québec

À 16 h 28, après une brève suspension, la Commission entend la Confédération des organismes familiaux du Québec.

M. Turcotte et Mme Campeau-Blanchette présentent le mémoire.

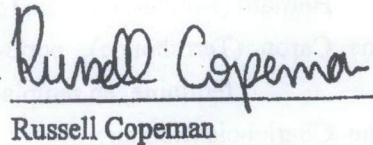
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 26, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 2 février 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 4 février 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Cinquième séance, le mercredi 2 février 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Charlebois (Soulanges)
- Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine
- M. Girard (Gouin)
- Mme Hamel (La Peltrie) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)
- Mme James (Nelligan)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) :

- Mme Nathalie Goulet, directrice
- Mme Marie-Josée Legault, administratrice
- Mme Thérèse Belley, administratrice

Présentant le mémoire conjoint de l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé et M^e Marie-Claire Belleau :

L'honorable Claire L'Heureux-Dubé, ex-juge à la Cour Suprême du Canada et juge en résidence à la Faculté de droit de l'Université Laval
M^e Marie-Claire Belleau, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval

Présentant le mémoire conjoint de M. Paul Bernard et Mme Sophie Mathieu :

M. Paul Bernard, professeur en sociologie à l'Université de Montréal
Mme Sophie Mathieu, doctorante en sociologie à l'Université Carleton

De Réseau Hommes Québec :

M. François Camus, président
M. Pierre Gareau, membre

Du Parti Québécois :

Mme Marie Malavoy, première vice-présidente
Mme Linda Goupil, conseillère au conseil exécutif national
Mme Céline Gagnon, membre de l'exécutif du comité national d'action politique des femmes

De l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND) :

Mme Denyse Côté, professeure, Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais, directrice

Du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) :

Mme Carole Tremblay, déléguée
Mme Pilar Barbal i Rodoreda, déléguée

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

À 9 h 38, la Commission entend le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

Mme Goulet, Mme Legault et Mme Belley présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Honorable Claire L'Heureux-Dubé et M^e Marie-Claire Belleau

À 10 h 45, après une brève suspension, la Commission entend l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé et M^e Marie-Claire Belleau qui présentent leur mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les participantes.

M. Paul Bernard et Mme Sophie Mathieu

À 11 h 56, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

À 11 h 58, la Commission entend M. Paul Bernard et Mme Sophie Mathieu qui présentent leur mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les participants.

À 12 h 46, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Réseau Hommes Québec

À 14 h 03, la Commission entend Réseau Hommes Québec.

M. Camus et M. Gareau présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Parti Québécois

À 14 h 57, après une brève suspension, la Commission entend le Parti Québécois.

Mme Malavoy et Mme Goupil présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND)

À 16 h 05, après une brève suspension, la Commission entend l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND).

Mme Côté présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Côté.

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

À 17 h 07, après une brève suspension, la Commission entend le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Mme Tremblay et Mme Barbal i Rodoreda présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 18 heures.

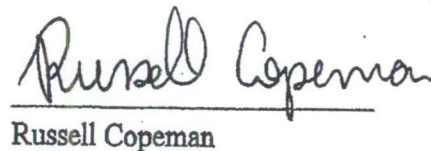
La discussion se poursuit.

À 18 h 09, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 3 février 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 4 février 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Sixième séance, le jeudi 3 février 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Charlebois (Soulanges)
- Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine
- M. Girard (Gouin)
- Mme Hamel (La Peltre) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)
- Mme James (Nelligan)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay :

- Mme Maryse Boucher, responsable du comité femmes
- M. Sylvain Bergeron, coordonnateur
- Mme Dominik Villeneuve, membre du comité femmes

De Option citoyenne :

- M. François Saillant, porte-parole
- Mme Françoise David, porte-parole

De l'R des centres de femmes du Québec :

- Mme Lyne Boissinot, présidente
- Mme Odile Boisclair, travailleuse à l'R

Du Groupe Salvya :

- Mme Isabelle Boily, professionnelle de recherche, Université Laval
- Mme Catherine Charron, étudiante, Université Laval
- Mme Laurence Fortin-Pellerin, doctorante en psychologie
- Mme Hélène Charron, doctorante en sociologie

De Femmes et développement régional 02 inc. :

- Mme Donia Bergeron, directrice

Du Collectif profémiste :

- M. Jean-Claude St-Amant, intervenant sur la réussite scolaire et à la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition féminine

Mme Francine Leduc, sociologue, M. Sc Épidémiologie, M. Sc. Travail social, chercheuse et psychotérapeute

La Commission se réunit à 9 h 32 sous la présidence de M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay

À 9 h 34, la Commission entend le Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay.

Mme Boucher, M. Bergeron et Mme Villeneuve présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Option citoyenne

À 10 h 39, après une brève suspension, la Commission entend Option citoyenne.

M. Saillant et Mme David présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

L'R des centres de femmes du Québec

À 11 h 41, après une brève suspension, la Commission entend l'R des centres de femmes du Québec.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

Mme Boissinot et Mme Boisclair présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 12 h 37, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 02, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Groupe Salvia

À 14 h 03, la Commission entend le groupe Salvia.

Mme Boily, Mme C. Charron, Mme Fortin-Pellerin et Mme H. Charron présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Femmes et développement régional 02 inc.

À 15 h 06, la Commission entend Femmes et développement régional 02 inc.

Mme Bergeron présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Bergeron.

Collectif profémministe

À 16 h 10, après une brève suspension, la Commission entend le Collectif profémministe.

M. St-Amant présente le mémoire.

Mme James (Nelligan) remplace M. le président.

La présentation se poursuit.

M. Bouchard (Vachon) reprend ses fonctions à la présidence.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. St-Amant.

Mme Francine Leduc

À 17 h 14, après une brève suspension, la Commission entend Mme Francine Leduc qui présente son mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Leduc.

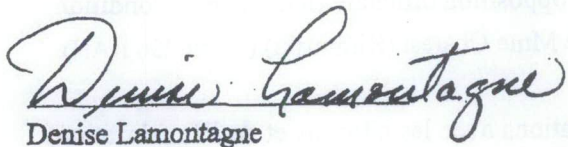
Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 18 heures.

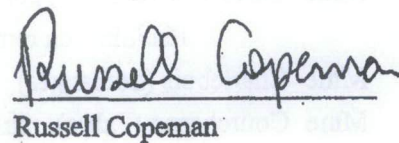
La discussion se poursuit.

À 18 h 10, la Commission ajourne ses travaux au mardi 8 février 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 4 février 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Septième séance, le mardi 8 février 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004).

Membres présents :

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

Mme Charlebois (Soulanges)

Mme Courchesne (Fabre), ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine

Mme Delisle (Jean-Talon) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)

Mme Hamel (La Peltrie) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)

Mme James (Nelligan)

M. Létourneau (Ungava) en remplacement de M. Girard (Gouin)

Mme Maltais (Taschereau) en remplacement de Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO) :

Mme Sylvie Lévesque, directrice générale

Mme Lorraine Desjardins, agente de projet

De l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal :

Mme Christine Corbeil, directrice

- Mme Marie-Andrée Roy, professeure, département des sciences religieuses et coordonnatrice de l'enseignement à l'IREF
- Mme Lyne Kurtzman, coordonnatrice générale, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes

De Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) :

- Mme Céline Martel, présidente
- Mme Nicole Dorin, membre du conseil d'administration
- Mme Colette Bernier, personne ressource

Du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes :

- Mme Lina Vaillancourt, présidente
- Mme Isabelle Mimeault, responsable de la recherche
- Mme Lise Lamontagne, directrice générale

De Femmes autochtones du Québec inc. :

- Mme Ellen Gabriel, présidente
- Mme Mérilda St-Onge, vice-présidente
- Mme France Robertson, coordonnatrice

Du Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf - Québec - Charlevoix) :

- Mme Ginette Bergevin, coordonnatrice
- Mme Elizabeth Laliberté, présidente
- Mme Solange Gobeil, membre du conseil d'administration

De la Ville de Québec :

- Mme Linda Cloutier, conseillère municipale, présidente de la Commission femmes et ville de la Ville de Québec
- Mme Lisette Lepage, conseillère municipale, membre de la Commission
- Mme Nathalie Martin, membre citoyenne de la Commission

La Commission se réunit à 9 h 33 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)

À 9 h 36, la Commission entend la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO).

Mme Lévesque et Mme Desjardins présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Mme James (Nelligan) remplace M. le président.

La discussion se poursuit.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal (IREF)

À 10 h 42, après une brève suspension, la Commission entend l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal (IREF).

Mme Corbeil, Mme Roy et Mme Kurtzman présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES)

À 11 h 50, après une brève suspension, la Commission entend Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociales (PEPINES).

Mme Martel et Mme Morin présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

La discussion se poursuit.

À 12 h 46, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 04, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

À 14 h 06, la Commission entend le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes.

Mme Vaillancourt, Mme Mimeault et Mme Lamontagne présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Femmes autochtones du Québec inc.

À 15 h 17, après une brève suspension, la Commission entend les Femmes autochtones du Québec inc.

Après une brève prière dite par Mme St-Onge, Mme Gabriel présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf – Québec – Charlevoix)

À 16 h 27, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de Mme Charlebois (Soulanges).

La Commission entend le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf – Québec – Charlevoix).

Mme Bergevin, Mme Laliberté et Mme Gobeil présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Ville de Québec

À 17 h 18, après une brève suspension, la Commission entend la Ville de Québec.

Mme Cloutier présente le mémoire.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

La présentation se poursuit.

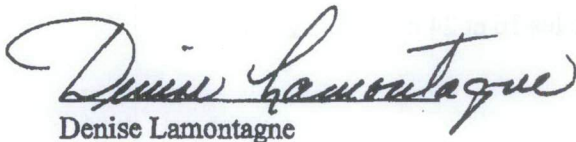
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 18 heures.

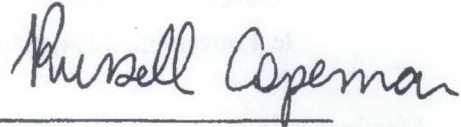
À 18 h 22, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 9 février 2005, à 9 h 30 afin d'effectuer un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Denise Lamontagne



Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 8 février 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Huitième séance, le jeudi 7 avril 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

M. Girard (Gouin)

Mme James (Nelligan)

Mme Legault (Chambly)

M. Rioux (Iberville) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)

Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Autre participante :

Mme Marois (Taillon)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la YWCA de Québec :

Mme Ginette Defoy, directrice générale

De la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie :

Mme Francine Poitras, présidente

Mme Louisette Laforest, secrétaire

De Papa pour toujours, les Enfants d'abord ... :

M. Jean-Marc Bessette, directeur général

Du Comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal :

M^e Hélène Meagher, présidente

M. André Gamache, directeur général, Conférence régionale des élus de Montréal

Mme Marie Leahey, coordonnatrice, comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal

La Commission se réunit à 10 h 35, sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Il est convenu de permettre la présentation de nouvelles remarques préliminaires.

Mme Théberge (Lévis) et Mme Caron (Terrebonne) font de courtes remarques préliminaires.

AUDITIONS (suite)

YWCA de Québec

À 10 h 50, la Commission entend la YWCA de Québec.

Mme Defoy présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Defoy.

M. Bouchard (Vachon) remplace M. le président.

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

À 11 h 53, la Commission entend la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.

Mme Poitras et Mme Laforest présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Laforest.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à Mme Marois (Taillon) de participer à la discussion.

À 12 h 37, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

AUDITIONS (suite)

Papa pour toujours, les Enfants d'abord ...

À 15 h 36, la Commission entend Papa pour toujours, les Enfants d'abord...

M. Bessette présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Bessette.

Comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal

À 16 h 29, la Commission entend le Comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal.

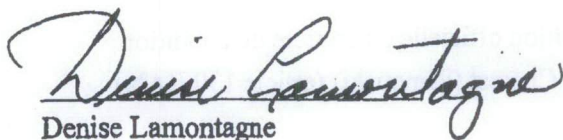
Mme Meagher et M. Gamache présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

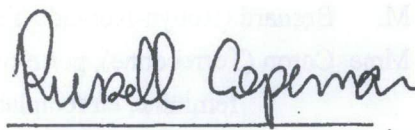
À 17 h 28, la Commission ajourne ses travaux au mardi 12 avril 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Denise Lamontagne



Russell Copeman

DL/cv

Québec, 8 avril 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Neuvième séance, le mardi 12 avril 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

- M. Bachand (Arthabaska)
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- M. Girard (Gouin)
- Mme James (Nelligan)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- Mme Legault (Chambly)
- M. Paquin (Saint-Jean)
- Mme Roy (Lotbinière)
- Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Collectif Féminisme et Démocratie :

- Mme Véronique De Sève, porte-parole
- Mme Emmanuelle Hébert, porte-parole

Du Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre :

- Mme Thérèse Belley, présidente
- Mme Martine Cuerrier, coordonnatrice

Du Y des femmes de Montréal :

- Mme Claudette Demers Godley, directrice générale adjointe

De Action des femmes handicapées (Montréal) :

- Mme Wassyla Hadjabi, coprésidente
- Mme Martha Twibanire, vice-présidente
- Mme Louise Baron, administratrice
- Mme Maria Barile, coprésidente
- Mme Béatrice Ntamagiro, trésorière

De l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador :

- M. Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée
- M. Jean-Claude Therrien Pinette, porte-parole du Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador (CJPNQL)
- Mme Doreen Picard, représentante au sein du CJPNQL des Femmes autochtones du Québec
- Mme Prudence Hannis, consultante en matière d'égalité

La Commission se réunit à 9 h 34 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (suite)

Collectif Féminisme et Démocratie

À 9 h 36, la Commission entend le Collectif Féminisme et Démocratie.

Mme De Sève présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'oeuvre

À 10 h 36, la Commission entend le Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'oeuvre.

Mme Belley et Mme Cuerrier présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Y des femmes de Montréal

À 11 h 36, la Commission entend le Y des femmes de Montréal.

Mme Demers Godley présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Demers Godley.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 12 h 30.

La discussion se poursuit.

À 12 h 37, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

À 15 h 32, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Action des femmes handicapées (Montréal)

À 15 h 33, la Commission entend Action des femmes handicapées (Montréal).

Mme Hadjabi, Mme Twibanire, Mme Baron, Mme Barile et Mme Ntamagiro présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

À 16 h 38, la Commission entend l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

M. Picard présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 17 h 30.

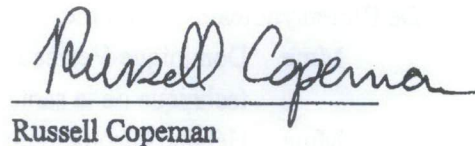
La discussion se poursuit.

À 17 h 40, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 14 avril 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Dixième séance, le mercredi 13 avril 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme James (Nelligan)

Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)

Mme Legault (Chambly)

M. Paquin (Saint-Jean)

Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale :

Mme Liette Brousseau, présidente

Mme Fleurette Boucher, administratrice

Mme Louise Riendeau, coordonnatrice

De l'Intersyndicale des femmes :

Mme Dominique Verreault, présidente, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Mme Hélaine Giroux, conseillère au comité d'action féministe, APTS

Mme Monique Voisine, conseillère à la condition féminine, Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

La Commission se réunit à 15 h 31 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (suite)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

À 15 h 33, la Commission entend le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Mme Brousseau, Mme Boucher et Mme Riendeau présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

L'Intersyndicale des femmes

À 16 h 38, la Commission entend l'Intersyndicale des femmes.

Mme Verreault présente le mémoire.

M. Paquin (Saint-Jean) remplace M. le président.

Mme Giroux poursuit la présentation.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

Mme Voisine complète la présentation du mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 17 h 30.

La discussion se poursuit.

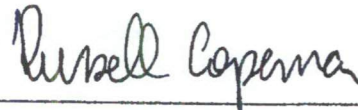
À 17 h 38, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Denise Lamontagne



Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 14 avril 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Onzième séance, le jeudi 14 avril 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Bachand (Arthabaska)

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

Mme Gaudet (Maskinongé)

M. Girard (Gouin)

Mme James (Nelligan)

Mme Legault (Chambly)

M. Paquin (Saint-Jean)

Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec :

Mme Lise Savard, présidente

Mme Marie Guylde Thélusmond, coordonnatrice

De la Table de concertation pour la condition paternelle :

M. Yves Pageau, président

La Commission se réunit à 15 h 38 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (suite)

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

À 15 h 39, la Commission entend la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

Mme Savard présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Table de concertation pour la condition paternelle

À 16 h 43, la Commission entend la Table de concertation pour la condition paternelle.

M. Pageau présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Pageau.

Il est convenu que la Commission poursuive ses travaux au-delà de 17 h 30.

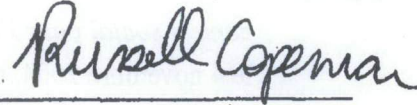
La discussion se poursuit.

À 17 h 38, la Commission ajourne ses travaux au vendredi 15 avril 2005, à 10 heures afin d'effectuer un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 15 avril 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Douzième séance, le mardi 27 septembre 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Bachand (Arthabaska)

Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)

Mme Hamel (La Peltrie) en remplacement de Mme Legault (Chambly)

Mme James (Nelligan)

M. Paquin (Saint-Jean)

Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

De Accès à l'égalité parentale :

M. Alain Roy, porte-parole

Du Comité Femmes Vigilantes :

Mme Linda Proulx, membre du Comité

Mme Johanne Lavoie, alliée

Mme Sylvie Langlais, coordonnatrice, Maison d'aide et d'hébergement La Re-Source, membre du Comité

Mme Manon Desnoyers, organisatrice communautaire, CLSC Châteauguay du CSS Jardins-Rousillon, personne ressource

Mme Sonia Jurado, agente de développement, Comité logement social de Châteauguay, membre du Comité

Du Mouvement Égalitariste :

- M. Rémy Tremblay, président
- M. Johathan Lapointe, vice-président
- M. Dominic Pageau, membre

Du Réseau des femmes des Laurentides :

- Mme Chantal Ruel, présidente
- Mme Blanche Paradis, coordonnatrice générale

Du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine :

- Mme Carole Dodier, présidente
- Mme Rosalie Ndejuru, directrice

De l'Union des artistes :

- M. Pierre Curzi, comédien, président
- Mme Geneviève Rioux, comédienne, membre du Comité des femmes
- Mme Denyse Marleau, auteure-compositeure-interprète, responsable du Comité des femmes artistes interprètes de l'Union
- Mme Anne-Marie DesRochers, directrice, Affaires publiques

Mme Dominique Godard

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES (suite)

Il est convenu de permettre à Mme Théberge (Lévis) et à Mme Caron (Terrebonne) de faire de brèves remarques préliminaires.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) reprend ses fonctions à la présidence.

AUDITIONS (suite)

Accès à l'égalité parentale

À 9 h 43, la Commission entend Accès à l'égalité parentale.

M. Roy présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Roy.

Comité Femmes Vigilantes

À 10 h 16, après une brève suspension, la Commission entend Comité Femmes Vigilantes.

Mme Proulx, Mme Lavoie, Mme Langlais, Mme Desnoyers et Mme Jurado présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Mouvement Égalitariste

À 11 h 16, après une brève suspension, la Commission entend le Mouvement Égalitariste.

M. Tremblay, M. Lapointe et M. Pageau présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 11, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 05, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)

Réseau des femmes des Laurentides

À 14 h 06, la Commission entend le Réseau des femmes des Laurentides.

Mme Ruel et Mme Paradis présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

À 15 h 04, après une brève suspension, la Commission entend le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine.

Mme Dodier et Mme Ndejuru présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Union des artistes

À 15 h 59, après une brève suspension, la Commission entend l'Union des artistes.

M. Curzi, Mme Rioux et Mme Marleau présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Mme Dominique Godard

À 16 h 54, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de Mme James (Nelligan), membre de la Commission.

La Commission entend Mme Dominique Godard qui présente son mémoire.

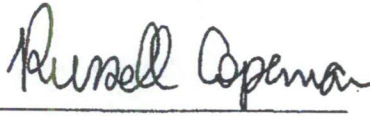
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Godard.

À 17 h 41, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 28 septembre 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 29 septembre 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Treizième séance, le mercredi 28 septembre 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission
- M. Bachand (Arthabaska)
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Champagne (Champlain)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme James (Nelligan)
- M. Paquin (Saint-Jean)
- Mme Théberge (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

Mme Diane Lamoureux, professeure titulaire, Département de science politique, Université Laval

M. Guy Laprise

De la Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec :

- M. Georges Dupuy, président
- M. Hermil Lebel, vice-président
- M. Daniel Charest, vice-président
- M. Jean-Louis Renaud, vice-président

Du Mouvement des caisses Desjardins :

- Mme Sylvie Saint-Pierre Babin, membre du Conseil des représentants du secteur Ouest du Québec, membre de la Commission de la Gouvernance du Mouvement, administratrice déléguée de la région Ouest du Québec au conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins, présidente du conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière
- Mme Suzanne Maisonneuve-Benoît, vice-présidente du Conseil des représentants Québec-Ouest Rive-Sud, membre du conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière
- M. Jacques Dignard, premier vice-président Ressources humaines, Mouvement des caisses Desjardins

M. José Breton

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (suite)

Mme Diane Lamoureux

À 9 h 36, la Commission entend Mme Diane Lamoureux qui présente son mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Lamoureux.

M. Guy Laprise

À 10 h 33, après une brève suspension, la Commission entend M. Guy Laprise qui présente son mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Laprise.

Mme James (Nelligan) remplace M. le président.

La discussion se poursuit

M. Bouchard (Vachon) reprend ses fonctions à la présidence.

À 11 h 14, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux.

AUDITIONS (suite)Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec

À 14 h 03, la Commission entend la Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec.

M. Dupuy présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, Mme Caron (Terrebonne) dépose le document coté CAS-127 (annexe V).

La discussion se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Dupuy dépose le document coté CAS-128 (annexe V).

La discussion se poursuit.

Mouvement des caisses Desjardins

À 14 h 48, après une brève suspension, la Commission entend le Mouvement des caisses Desjardins.

Mme Saint-Pierre Babin présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Saint-Pierre Babin.

Mme James (Nelligan) remplace M. le président.

La discussion se poursuit avec les représentants de l'organisme.

M. Bouchard (Vachon) reprend ses fonctions à la présidence.

M. José Breton

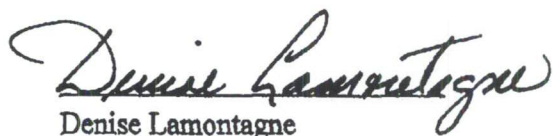
À 15 h 52, après une brève suspension, la Commission entend M. José Breton qui présente son mémoire.

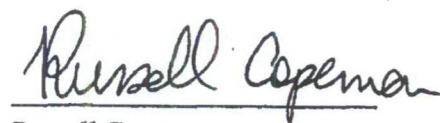
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Breton.

À 16 h 28, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 29 septembre 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 29 septembre 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Quatorzième séance, le jeudi 29 septembre 2005

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2004, mandat modifié les 16 et 24 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission
- M. Bachand (Arthabaska)
- Mme Caron (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, en remplacement de Mme Charest (Rimouski) (article 130 RAN)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme James (Nelligan)
- M. Paquin (Saint-Jean)
- Mme Thériège (Lévis), ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Témoins (par ordre d'intervention) :

Mme Linda Tremblay, sociologue

De Pères séparés inc. :

- M. Marc Simard, président
- M. Sylvain Camus, directeur général

La Commission se réunit à 9 h 31 sous la présidence de Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe D).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (suite)

Mme Linda Tremblay

À 9 h 33, la Commission entend Mme Linda Tremblay qui présente son mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et Mme Tremblay.

Pères séparés inc.

À 10 h 33, après une brève suspension, la Commission entend Pères séparés inc.

M. Simard et M. Camus présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 37, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

M. le président procède au dépôt des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III).

Il procède également au dépôt de la liste des personnes et des organismes qui ont participé à la consultation en ligne (annexe IV).

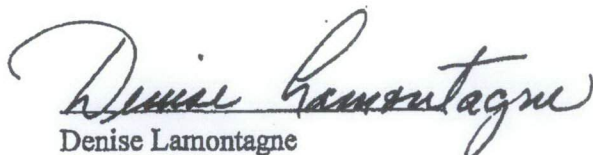
REMARQUES FINALES

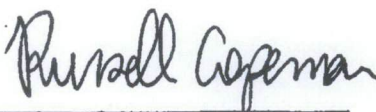
Mme Caron (Terrebonne), Mme Théberge (Lévis) et M. le président font des remarques finales.

À 12 h 03, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 11 octobre 2005, à 10 heures, afin d'effectuer un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Denise Lamontagne


Russell Copeman

DL/cv

Québec, le 29 septembre 2005

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mardi 25 janvier 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 Remarques préliminaires
- 10 h 00 FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC ET RELAIS-FEMMES 82 M
- Représentés par : Mme Michèle Asselin, présidente de la Fédération
 Mme Danielle Hébert, coordonnatrice à la Fédération
 Mme Francine Descarries, directrice universitaire à
 l'Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (ARIR)
 professeure au département de sociologie, UQAM
 Mme Nicole Caron, coordonnatrice de projets, Relais-femmes
- 11 h 00 CHRISTINE FRÉCHETTE, DOMINIQUE ANGLADE, LOUIS-RAPHAËL
 PELLETIER, CAROLINE SAURIOL ET FRANÇOIS-NICOLAS
 PELLETIER 19 M
- Représentés par : Mme Christine Fréchette
 Mme Caroline Sauriol
 M. Louis-Raphaël Pelletier
- 12 h 00 COMITÉ CONDITION FÉMININE EN DÉVELOPPEMENT
 RÉGIONAL DE LA MONTÉRÉGIE 33 M
- Représenté par : Mme Louise Gagnon Lessard, présidente du Comité
 Mme Annie Morin, conseillère en développement et
 concertation au Comité condition féminine en
 développement régional rattaché aux trois Con-
 férences régionales des élus de la Montérégie
 Mme Guylaine Maltais, présidente du Fonds d'inves-



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mercredi 26 janvier 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|---|------|
| 9 h 30 | COLLECTIF MASCULIN CONTRE LE SEXISME | 38 M |
| | Représenté par : M. Jean-Michel Roy, membre
M. Martin Dufresne, secrétaire | |
| 10 h 30 | CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES | 99 M |
| | Représentée par : M. Robert Poirier, président
Mme Lysane O'Sullivan, présidente du Conseil régional
du développement social des Laurentides et
administratrice de la Conférence | |
| 11 h 30 | AFÉAS | 53 M |
| | Représentée par : Mme Mariette Gilbert, première vice-présidente provinciale
Mme Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action
et des communications | |
| 12 h 30 | SUSPENSION | |

- 14 h 00 L'APRÈS-RUPTURE 1 M
- Représenté par : M. Jean-Claude Boucher, président
M. Gilbert Claes, directeur général
M. André Gélinas, bénévole et rédacteur du mémoire
- 15 h 00 CONSEIL DES MONTRÉALAISES 36 M
- Représenté par : Mme Nicole Boily, présidente
Mme Sylvia Martinez, vice-présidente
Mme Charlotte Thibault, vice-présidente
- 16 h 00 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ) 96 M
- Représentée par : M. Pier-André Bouchard St-Amant, président
M. Nick Vikander, vice-président aux affaires universitaires
Mme Valérie Gilloteau, étudiante
- 17 h 00 TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES 27 M
- Représentée par : Mme Marie-Thérèse Forest, porte-parole

18 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 25 janvier 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le jeudi 27 janvier 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (AGIR) 85 M
Représentée par : Mme Anne-Marie Trudel, directrice générale
Mme Tina De Luca, membre du conseil d'administration
- 10 h 30 GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE 63 M
Représenté par : Mme Claire Prévost-Fournier, présidente du conseil
d'administration et cofondatrice
M. Michel Umbriaco, trésorier et cofondateur
Mme Élane Hémond, directrice générale et cofondatrice
- 11 h 30 CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) 35 M
Représentée par : M. Réjean Parent, président
Mme Louise Chabot, première vice-présidente
Mme Chantal Locat, responsable du Comité de la
condition des femmes de la CSQ
- 12 h 30 SUSPENSION

- 14 h 00 GAI ÉCOUTE ET FONDATION ÉMERGENCE 50 M
Représentés par : M. Laurent McCutcheon, président
Mme Magali Deleuze, vice-présidente
- 15 h 00 TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL 57 M
Représentée par : Mme Anne Pasquier, coordonnatrice
Mme Francesca Dalio, coordonnatrice
- 16 h 00 CHAIRE D'ÉTUDE CLAIRE-BONENFANT SUR LA CONDITION
DES FEMMES 13 M
Représentée par : Mme Pierrette Bouchard, titulaire
Mme Micheline Beauregard, adjointe à la titulaire
Mme Christine Piette, présidente du comité directeur
- 17 h 00 ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE CYCLISTE FÉMININE 30 M
Représenté par : Mme Jacinthe Lemire, directrice, Communications
et Marketing

DL/cv

Québec, le 26 janvier 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mardi 1^{er} février 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|--|-------|
| 9 h 30 | BARREAU DU QUÉBEC | 64 M |
| | Représenté par : | |
| | M ^e Fanie Pelletier, adjointe au Bâtonnier | |
| | M ^e Line Samoisette, avocate, Centre communautaire juridique de l'Estrie et membre du Comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec | |
| | M ^e Lucie Lamarche, professeure et chercheure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, UQAM | |
| | M ^e Sylvie Champagne, avocate, Service de recherche et législation du Barreau du Québec | |
| 10 h 30 | CENTRE DES FEMMES DE L'UQAM | 72 M |
| | Représenté par : | |
| | Mme Sandrine Ricci, présidente | |
| | Mme Anais Bertrand-Dansereau, vice-présidente | |
| | Mme Adrienne Beaudry, secrétaire | |
| | Mme Geneviève Guernier, administratrice | |
| 11 h 30 | CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES (CRI) | 101 M |
| | Représenté par : | |
| | Mme Patricia Rimok, présidente | |
| | Mme Flora Marlow Almeida, membre | |
| | M. Louis René Gagnon, secrétaire | |
| | Mme Sophie Therrien, agente de recherche | |
| | Mme Dana Mitrasca, stagiaire | |

- 12 h 30 SUSPENSION
- 14 h 00 SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SPGQ) 41 M
- Représenté par : Mme Carole Roberge, présidente
 Mme Claire Picard, deuxième vice-présidente et
 responsable du dossier des femmes
 Mme Chantal Roy, conseillère syndicale au dossier
 des femmes
- 15 h 00 CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC (COPHAN) 84 M
- Représentée par : M. Richard Lavigne, président
 Mme Mercédès Benegbi, vice-présidente aux affaires
 externes
 Mme Chloé Serradori, directrice générale
 Mme Véronique Vézina, déléguée du Regroupement
 des aveugles et amphyopes du Québec
- 16 h 00 CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX 6 M
- Représentée par : M. Roch Turcotte, président
 Mme Denise Campeau-Blanchette, directrice générale
- 17 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 31 janvier 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mercredi 2 février 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|--|------|
| 9 h 30 | CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES
AU TRAVAIL (CIAFT) | 65 M |
| | Représenté par : Mme Nathalie Goulet, directrice
Mme Thérèse Belley, administratrice
Mme Marie-Josée Legault, administratrice | |
| 10 h 30 | L'HONORABLE CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ ET
M ^o MARIE-CLAIRE BELLEAU | 26 M |
| | L'honorable Claire L'Heureux-Dubé, ex-juge à la Cour
Suprême du Canada et juge en résidence à la Faculté de
droit de l'Université Laval
M ^o Marie-Claire Belleau, professeure à la Faculté de droit de
l'Université Laval | |
| 11 h 30 | M. PAUL BERNARD ET MME SOPHIE MATHIEU | 92 M |
| | M. Paul Bernard, professeur en sociologie à l'Université
Laval.
Mme Sophie Mathieu, doctorante en sociologie à l'Université | |
| 12 h 30 | SUSPENSION | |

- 14 h 00 RÉSEAU HOMMES QUÉBEC 76 M
- Représenté par : M. François Camus, président
M. Pierre Gareau, membre
- 15 h 00 PARTI QUÉBÉCOIS 97 M
- Représenté par : Mme Marie Malavoy, première vice-présidente
Mme Linda Goupil, conseillère au conseil exécutif national
Mme Céline Gagnon, membre de l'exécutif du comité
national d'action politique des femmes
- 16 h 00 OBSERVATOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET
L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (OREGAND) 102 M
- Représentée par : Mme Denyse Côté, professeure, Département de
travail social et des sciences sociales, Université
du Québec en Outaouais, directrice
- 17 h 00 REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE
CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS) 2 M
- Représenté par : Mme Carole Tremblay, déléguée
Mme Pilar Barbal i Rodoreda, déléguée
- 18 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 1^{er} février 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le jeudi 3 février 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|--|------|
| 9 h 30 | LIEU D' ACTIONS ET DE SERVICES TRAVAILLANT DANS L'UNITÉ
AVEC LES SANS EMPLOI (L.A.S.T.U.S.E.) DU SAGUENAY | 16 M |
| | Représenté par : M. Sylvain Bergeron, coordonnateur
Mme Maryse Boucher, responsable du comité femmes
Mme Dominik Villeneuve, membre du comité femmes | |
| 10 h 30 | OPTION CITOYENNE | 80 M |
| | Représenté par : Mme Françoise David, porte-parole
M. François Saillant, porte-parole | |
| 11 h 30 | L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC | 31 M |
| | Représenté par : Mme Lyne Boissinot, présidente
Mme Odile Boisclair, travailleuse de L'R | |
| 12 h 30 | SUSPENSION | |

- 14 h 00 GROUPE SALVYA 14 M
 Représenté par : Mme Isabelle Boily, professionnelle de recherche,
 Université Laval
 Mme Hélène Charron, doctorante en sociologie
 Mme Catherine Charron, étudiante, Université Laval
 Mme Laurence Fortin-Pellerin, doctorante en psychologie
- 15 h 00 FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 02 INC. 25 M
 Représenté par : Mme Donia Bergeron, directrice
- 16 h 00 COLLECTIF PROFÉMINISTE 15 M
 Représenté par : M. Jean-Claude St-Amant, intervenant sur la
 réussite scolaire et de la Chaire d'étude
 Claire-Bonenfant sur la condition féminine
- 17 h 00 MME FRANCINE LEDUC, sociologue, M.Sc. Épidémiologie,
 M.Sc. Travail social. Chercheuse et
 psychothérapeute 91 M
- 18 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 2 février 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mardi 8 février 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES
MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (FAFMRO) 11 M
- Représentée par : Mme Sylvie Lévesque, directrice générale
Mme Nancy Desnoyers, secrétaire du conseil
d'administration
Mme Lorraine Desjardins, agente de projet
- 10 h 30 INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (IREF) 54 M
- Représenté par : Mme Christine Corbeil, directrice
Mme Lyne Kurtzman, coordonnatrice générale,
Alliance de recherche IREF/Relais-femmes
Mme Ginette Legault, professeure, École des
sciences de la gestion
Mme Marie-Andrée Roy, professeure, département
des sciences religieuses et coordonnatrice
de l'enseignement à l'IREF
- 11 h 30 PROMOTION DES ESTRIENNES POUR INITIER UNE NOUVELLE
ÉQUITÉ SOCIALES (PEPINES) 69 M
- Représenté par : Mme Céline Martel, présidente
Mme Nicole Dorin, membre du conseil d'administration
Mme Colette Bernier, personne ressource

- 12 h 30 SUSPENSION
- 14 h 00 RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'ACTION POUR LA SANTÉ DES FEMMES 28 M
 Représenté par : Mme Lina Vaillancourt, présidente
 Mme Lise Lamontagne, directrice générale
 Mme Isabelle Mimeault, responsable de la recherche
- 15 h 00 FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC. 74 M
 Représentée par : Mme Ellen Gabriel, présidente
 Mme Michelle Rouleau, ex-présidente,
 consultante sur la question autochtone
- 16 h 00 REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION 03 34 M
 (PORTNEUF-QUÉBEC-CHARLEVOIX)
 Représenté par : Mme Élisabeth Laliberté, présidente
 Mme Solange Gobeil, membre du conseil d'administration
 Mme Ginette Bergevin, coordonnatrice
- 17 h 00 VILLE DE QUÉBEC 98 M
 Représentée par : Mme Linda Cloutier, conseillère municipale,
 présidente de la Commission femmes et ville
 Mme Lisette Lepage, conseillère municipale, membre
 de la Commission femmes et ville
 Mme Nathalie Martin, membre citoyenne de la Commission
 femmes et ville

18 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 7 février 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le jeudi 7 avril 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|--|-------|
| 10 h 30 | YWCA DE QUÉBEC | 100 M |
| | Représenté par : M ^o Micheline Leclerc, avocate, présidente
Mme Suzanne Maisonneuve Benoit, consultante en
administration, administratrice
Mme Hélène Dumais, linguiste, administratrice | |
| 11 h 30 | TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA
MONTÉRÉGIE | 23 M |
| | Représentée par : Mme Francine Poitras, présidente
Mme Louise Laforêt | |
| 12 h 30 | SUSPENSION | |
| 15 h 30 | PAPA POUR TOUJOURS, LES ENFANTS D'ABORD... | 12 M |
| | Représenté par : M. Jean-Marc Bessette, directeur général | |

16 h 30 COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA 48 M
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL

Représenté par : M^o Hélène Meagher, présidente
M. André Gamache, directeur général, Conférence régionale
des élus de Montréal
Mme Marie Leahey, coordonnatrice, comité Femmes et
développement régional de la Conférence régionale des
élus de Montréal

17 h 30 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 6 avril 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mardi 12 avril 2005

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|---|------|
| 9 h 30 | COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE | 60 M |
| | Représenté par : Mme Véronique De Sève, porte-parole
Mme Emmanuelle Hébert, porte-parole | |
| 10 h 30 | COMITÉ AVISEUR FEMMES EN DÉVELOPPEMENT DE LA
MAIN-D'ŒUVRE | 59 M |
| | Représenté par : Mme Thérèse Belley, présidente
Mme Martine Cuerrier, coordonnatrice | |
| 11 h 30 | Y DES FEMMES DE MONTRÉAL | 56 M |
| | Représenté par : Mme Claudette Demers Godley, directrice générale
adjointe | |
| 12 h 30 | SUSPENSION | |

15 h 30 ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES (MONTREAL) 18 M

Représentée par : Mme Maria Barile, coprésidente
Mme Wassyla Hadjabi, coprésidente
Mme Martha Twibanire, vice-présidente
Mme Béatrice Ntamagiro, trésorière
Mme Louise Baron

16 h 30 ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC
ET DU LABRADOR 103 M

Représentée par : M. Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée
M. Jean-Claude Therrien Pinette, porte-parole du
Conseil des Jeunes des Premières Nations du
Québec et du Labrador (CJPNQL)
Mme Doreen Picard, représentante au sein du CJPNQL
des Femmes autochtones du Québec
Mme Shushan Bacon, représentante au sein du CJPNQL
des Centres d'amitié autochtones du Québec

17 h 30 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 8 avril 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mercredi 13 avril 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

15 h 30 REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT 81 M
ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE
CONJUGALE

Représenté par : Mme Liette Brousseau, présidente
Mme Fleurette Boucher, administratrice
Mme Louise Riendeau, coordonnatrice

16 h 30 INTERSYNDICALE DES FEMMES 52 M

Représentée par : Mme Dominique Verreault, présidente, Alliance
du personnel professionnel et technique de la
santé et des services sociaux (APTS)
Mme Hélaine Giroux, conseillère au comité d'action
féministe, APTS
Mme Monique Voisine, conseillère à la condition féminine,
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

17 h 30 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 12 avril 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le jeudi 14 avril 2005

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

15 h 30 FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC 73 M

Représentée par : Mme Lise Savard, présidente
Mme Marie Guylda Thélusmond, coordonnatrice

16 h 30 TABLE DE CONCERTATION POUR LA CONDITION PATERNELLE 78 M

Représentée par : M. Yves Pageau, président

17 h 30 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 14 avril 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mardi 27 septembre 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|--|------|
| 9 h 30 | ACCÈS À L'ÉGALITÉ PARENTALE | 66 M |
| | Représenté par : M. Alain Roy, porte-parole | |
| 10 h 30 | COMITÉ FEMMES VIGILANTES | 58 M |
| | Représenté par : Mme Linda Proulx, membre du Comité
Mme Sylvie Langlais, coordonnatrice, Maison d'aide
et d'hébergement La Re-Source, membre du Comité
Mme Sonia Jurado, agente de développement, Comité
logement social de Châteauguay, membre du Comité
Mme Fleurette Cardinal, vice-présidente, Comité logement
social de Châteauguay, membre du Comité
Mme Johanne Lavoie, alliée
Mme Manon Desnoyers, organisatrice communautaire, CLSC
Châteauguay du CSSS Jardins-Rousillon, personne-
ressourcée au Comité | |
| 11 h 30 | MOUVEMENT ÉGALITARISTE | 95 M |
| | Représenté par : M. Rémy Tremblay, président
M. Jonathan Lapointe, vice-président
M. Dominic Pageau, membre | |



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le mercredi 28 septembre 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|---|-------|
| 9 h 30 | MME DIANE LAMOUREUX, professeure titulaire, Département de science politique, Université Laval | 22 M |
| 10 h 30 | M. GUY LAPRISE | 8 M |
| 11 h 30 | SUSPENSION | |
| 14 h 00 | COALITION POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES HOMMES DU QUÉBEC | 4 M |
| | Représentée par : M. Georges Dupuy, président
M. Hermil Lebel, vice-président
M. Jean Julien, vice-président
M. Daniel Charest, vice-président
M. Jean-Louis Renaud, vice-président | |
| 15 h 00 | MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS | 104 M |
| | Représenté par : Mme Sylvie Saint-Pierre Babin, membre du Conseil des représentants du secteur Ouest du Québec, membre de la Commission de Gouvernance du Mouvement, administratrice déléguée de la région Ouest du Québec au conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins, présidente du | |

conseil d'administration de Desjardins Sécurité
financière

M. Jacques Dignard, premier vice-président, Ressources
humaines, Mouvement des caisses Desjardins

Mme Suzanne Maisonneuve-Benoît, vice-présidente du
Conseil des représentants Québec-Ouest Rive-Sud,
membre du conseil d'administration de Desjardins
Sécurité financière

Mme Madeleine Lapière, ayant œuvré durant 30 ans au
Mouvement des caisses Desjardins notamment à
titre de vice-présidente du conseil d'administration
de la Fédération des caisses Desjardins, de présidente
du Conseil des représentants de Richelieu-Yamaska,
de membre du conseil d'administration de la
Confédération des caisses Desjardins et
d'administratrice de la Commission consultative des
femmes

16 h 00 M. JOSÉ BRETON

40 M

17 h 00 AJOURNEMENT

DL/cv

Québec, le 27 septembre 2005



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé :
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »

Le jeudi 29 septembre 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

ORDRE DU JOUR

9 h 30	MME LINDA TREMBLAY, sociologue	68 M
10 h 30	PÈRES SÉPARÉS INC. Représentée par : M. Marc Simard, président M. Roger Prud'homme, ex-membre du conseil d'administration, conseiller M. Sylvain Camus, directeur général	44 M
11 h 30	REMARQUES FINALES	
12 h 00	AJOURNEMENT	

DL/cv

Québec, le 28 septembre 2005

ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé
Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

À coeur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence	94 M, R
Accès à l'égalité parentale	66 M
Action des femmes handicapées de Montréal	18 M, R, MA
Afeas	53 M, R
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	85 M
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	103 M
Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques	37 M
Barreau du Québec	64 M
Bernard, M. Paul et Mme Sophie Mathieu	92 M, R
Breton, M. José	40 M
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	35 M
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)	77 M, R
Centre des femmes de l'UQAM	72 M, R
Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes	13 M
Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec	4 M, R
Collectif Féminisme et Démocratie (CFD)	60 M
Collectif masculin contre le sexisme	38 M

Collectif profémiste	15 M
Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'oeuvre	59 M
Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie	33 M, R
Comité femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal	48 M, MA, MB
Comité Femmes Vigilantes	58 M
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	84 M
Confédération des organismes familiaux du Québec	6 M
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	49 M
Conférence régionale des élus des Laurentides	99 M
Conseil des Montréalaises	36 M
Conseil des relations interculturelles (CRI)	101 M
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)	65 M
Épreuves de la Coupe du monde cycliste féminine	30 M
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec	73 M
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	11 M
Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes	82 M
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)	96 M
Femmes autochtones du Québec inc.	74 M, MA
Femmes et développement régional - 02	25 M
Fréchette, Mme Christine, Dominique Anglade, Louis-Raphaël Pelletier, Caroline Sauriol et François-Nicolas Pelletier	19 M, R
Gai Écoute et Fondation Émergence	50 M

Godard, Mme Dominique	3 M
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	63 M
Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal	54 M, R
Intersyndicale des femmes	52 M, R
Lamoureux, Mme Diane	22 M, R
L'Après-rupture	1 M, R
Laprise, M. Guy	8 M, R
Leduc, Mme Francine	91 M
L'Heureux-Dubé, Mme Claire et Me Marie-Claire Belleau	26 M, R
Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay	16 M, R
L'R des centres de femmes du Québec	31 M, R
Mouvement des Caisses Desjardins	104 M
Mouvement Égalitariste	95 M
Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND)	102 M
Option citoyenne	80 M
Papa pour toujours, les Enfants d'abord ...	12 M, MA
Parti Québécois	97 M, R
Pères séparés inc.	44 M
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)	69 M
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix)	34 M, R
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale	81 M

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	2 M, R
Réseau des femmes des Laurentides	47 M
Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec	71 M
Réseau Hommes Québec	76 M, R
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	28 M
Salvya	14 M
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	41 M, R
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	27 M
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	23 M
Table de concertation pour la condition paternelle	78 M
Table des groupes de femmes de Montréal	57 M
Tremblay, Mme Linda	68 M
Union des artistes	90 M, MA
Ville de Québec	98 M
Y des femmes de Montréal	56 M
YWCA de Québec	100 M

ANNEXE III

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé
Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)	39 M, R
Centre de femmes du Témiscamingue	21 M, R
Centre des femmes de Laval	87 M
Claes, M. Gilbert	24 M
Comité condition féminine Baie-James	61 M
Comité femmes et Ville de Salaberry-de-Valleyfield	20 M
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	88 M, R
ConcertAction Femmes Estrie	86 M
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale	107 M
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	75 M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	93 M
Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)	70 M
Fortin, Mme Monique	105 M
Gagnon, M. Jean-Pierre	9 M
Geltman, M. Harold	5 M
Maison d'hébergement l'Équinoxe du Témiscamingue (La)	32 M, R
Mouvance (La) Centre de femmes	79 M
Office des personnes handicapées du Québec	83 M, R

RÉCIF 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay – Lac-Saint-Jean	45 M
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	55 M, R
Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé	17 M
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	62 M
Regroupement d'intervenants masculins du CSSS Vaudreuil-Soulanges	106 M
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	46 M
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)	42 M
Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)	10 M
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	67 M
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	51 M
Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec	29 M
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	7 M
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles	43 M
Université du Québec à Trois-Rivières	89 M

ANNEXE IV

Liste des personnes et des organismes qui ont participé
à la consultation en ligne

Consultation en ligne

Liste des personnes et des organismes qui ont participé à la consultation en ligne

Accès à l'égalité parentale	Op-16
Angus, Mme Grace E.	Op-10
Cloutier, M. Richard	Op-15
Coopérative de solidarité Femmes et pouvoir MRC du Granit	Op-06
Davignon, Mme Nicole	Op-24
Desnoyers, Mme Manon	Op-21
Duhamel, Mme Roxane	Op-19
Dulac, M. Germain	Op-01
Égale Action	Op-05
Gauvreau, M. José	Op-02
Hutchinson, Mme Elizabeth	Op-22
Jetté, Mme Danielle	Op-08
Jurado, Mme Sonia	Op-18
Lamarre, Mme Marie-Josée	Op-14
Lemelin, Mme Silvie	Op-04
Maison d'accueil le Mitan	Op-17
Maranda, Mme Jeanne	Op-13
Souza, Mme Marta	Op-07
Meute québécoise (La)	Op-20
Quebec City Women's Club	Op-11
Saint-Hilaire-Gravel, Mme Nicole	Op-23

St-Vincent, Mme Geneviève

Op-09

Tremblay, Mme Karen

Op-03

Valois, Mme Jeanne

Op-12

Secrétariat de la Commission des affaires sociales
Québec, le 29 septembre 2005

ANNEXE V

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Collectif masculin contre le sexisme : « Opération tendre la main 2003. La violence, assez, c'est assez! » Violence – stat 98-03. 1 tableau. Déposé le 28 septembre 2005. CAS-127

Dupuy, Georges. *Coupable d'être un homme : « Violence conjugale » et délire institutionnel*. Québec. 31 août 2000. 188 p. Déposé le 28 septembre 2005. CAS-128



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Extrait du procès-verbal de la séance de travail du jeudi 20 octobre 2005

[...]

« 1. Suivi de la consultation générale et des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

M. le président rappelle qu'à la suite des auditions tenues dans le cadre de la consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, il s'agit maintenant de déterminer les observations, conclusions et recommandations qui seront contenues dans le rapport de la Commission qui sera déposé à l'Assemblée tel que le permet l'article 176 du règlement.

Il signale que Mme Michèle Rioux, agente de recherche au Service des études documentaires de l'Assemblée, a préparé des documents de travail qui ont été transmis aux membres préalablement à la séance. Il s'agit des documents suivants :

- Fiche 1 : Vue d'ensemble des mémoires;
- Fiche 2 : Vision et stratégie reposant sur les trois leviers (spécifique, transversal et sociétal);
- Tableau synthèse.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose à la Commission de constituer un comité restreint, composé de deux membres du groupe ministériel et d'un de l'opposition officielle, et de lui confier le mandat de chapeauter la confection du rapport de la Commission à la suite de la consultation générale et des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

La motion est adoptée.

Il est convenu que ce comité soit composé des personnes suivantes :


Mme Jocelyne Caron, députée de Terrebonne;
Mme Francine Gaudet, députée de Maskinongé;
M. Jean-Pierre Paquin, député de Saint-Jean; avec le soutien technique de
Mme Michèle Rioux, agente de recherche au Service des études documentaires.

Pour ce qui est de la forme et de l'ampleur du rapport, on convient d'un rapport d'une quinzaine de pages dont l'échéance est fixée au 15 novembre 2005.

De plus, compte tenu du peu de temps mis à la disposition de la Commission, sur la proposition de M. Bouchard (Vachon), il est convenu qu'en cas de dissidence sur une proposition ou recommandation contenue au rapport, le membre dissident n'aura qu'à enregistrer sa dissidence sur cette proposition ou recommandation.

Il est également convenu que la Commission se réunira en séance de travail pour prendre en considération le rapport du comité et l'approuver avant son dépôt à l'Assemblée. »

Extrait certifié conforme
Québec, le 5 décembre 2005


Denise Lamontagne,
Secrétaire de la Commission



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des affaires sociales

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 30 novembre 2005

Recevoir le rapport du comité de suivi de la consultation générale
et des auditions publiques sur le document intitulé
Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Séance du mercredi 30 novembre 2005

Objet : Recevoir le rapport du comité de suivi de la consultation générale et des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. (Décision de la Commission, le 20 octobre 2005)

Membres présents :

M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

M. Bachand (Arthabaska)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Mme Caron (Terrebonne) (article 130)

Mme Champagne (Champlain)

Mme Charest (Rimouski)

Mme Legault (Chambly)

M. Paquin (Saint-Jean)

Autre participante :

Mme Michèle Rioux, agente de recherche au Service des études documentaires

La Commission se réunit à 13 h 20 sous la présidence de M. Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président précise l'objet de la séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président rappelle qu'à sa séance de travail du 20 octobre 2005, la Commission a constitué un comité restreint et lui a confié le mandat de chapeauter la confection d'un rapport contenant des observations, conclusions et recommandations à la suite des auditions tenues dans le cadre de la consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Il ajoute que ce comité est composé de Mme Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, Mme Francine Gaudet, députée de Maskinongé, et de M. Jean-Pierre Paquin, député de Saint-Jean, avec le soutien technique de Mme Michèle Rioux, agente de recherche au Service des études documentaires.

Il précise que la Commission a de plus convenu d'un rapport d'une quinzaine de pages dont l'échéance est fixée au 15 novembre 2005 et elle a statué qu'en cas de dissidence sur une proposition ou recommandation contenue au rapport, le membre dissident n'aura qu'à enregistrer sa dissidence sur cette proposition ou recommandation. Elle a également convenu de tenir une séance de travail pour prendre en considération le rapport du comité avant son dépôt à l'Assemblée.

M. le président invite ensuite le porte-parole du comité à faire rapport à la Commission.

M. Paquin (Saint-Jean) présente le rapport du comité intitulé *Rapport de consultation de la Commission des affaires sociales – Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes* (annexe 1). Il mentionne que le comité s'est réuni à trois reprises, soit les 1^{er}, 10 et 17 novembre 2005, et qu'il a pris en considération les 107 mémoires soumis à la Commission à partir des grandes orientations et des axes d'intervention proposés dans le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Il ajoute que le déroulement des travaux du comité a permis de fournir un rapport de la consultation et des audiences de la Commission contenant des recommandations. Il conclut en soulignant que le comité est heureux de soumettre à la Commission un rapport unanime.

Les membres de la Commission prennent en considération le rapport du comité.

Des modifications mineures sont faites aux pages 3, 7, 9, 13, 14 et 15 du rapport et sont notées par la secrétaire de la Commission.

Ces modifications apportées, le rapport est adopté à l'unanimité.

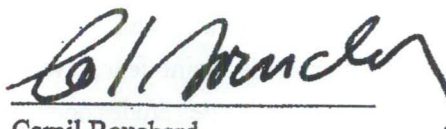
À 13 h 42, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures afin d'effectuer un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Lamontagne



Camil Bouchard

Québec, le 2 décembre 2005

Annexe I

*Rapport de consultation de la Commission des affaires sociales
Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes*

(Le 29 novembre 2005)



**Rapport de consultation de la Commission des affaires sociales
« Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes »**

**préparé par
le comité de suivi composé de
Mme Jocelyne Caron, députée de Terrebonne
Mme Francine Gaudet, députée de Maskinongé
M. Jean-Pierre Paquin, député de Saint-Jean**

Le 29 novembre 2005

1. Contexte de la consultation

Avec l'arrivée à terme de la Politique en condition féminine *Un avenir à partager*, la ministre chargée de l'application de la Loi sur la Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, madame Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité le plus large possible et proposer des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale s'inspirant de ce concept et misant sur des alliances avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

En vertu d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale le jeudi 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales fut chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, l'avis produit par le Conseil du statut de la femme. Cette consultation invitait le public à formuler ses commentaires sur l'avis pour le renouvellement de la Politique en condition féminine.

2. Les auditions de la Commission

La Commission des affaires sociales a reçu 107 mémoires dans le cadre de cette consultation. Ses membres auront entendu, depuis le 25 janvier 2005, 75 groupes lors de 14 séances. Les groupes ayant présenté un mémoire et la liste de tous les mémoires déposés à la Commission sont présentés en annexe. Les députées et les députés tiennent à remercier l'ensemble des participantes et des participants.

Les membres de la commission rappellent que la consultation visait à s'assurer que les propositions avancées respectent les valeurs et les attentes des citoyennes et des citoyens. Le but de la consultation, en relation avec le processus décisionnel dans son ensemble a été clairement défini ainsi que le lien entre la consultation et les décisions à prendre. Par souci de transparence, les parlementaires ont encouragé l'échange d'informations entre les personnes impliquées dans la consultation. Elles et ils sont d'avis que les connaissances tirées de l'expérience des participantes

et des participants constituent une source d'information riche et diversifiée pour améliorer les décisions en matière de condition féminine¹.

3. Observations générales

La Commission a rencontré des personnes représentant 75 groupes et elle a pris connaissance des quelques 107 mémoires présentés par les organismes, les citoyennes et les citoyens à propos de l'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. De plus, elle a pris en considération les 23 opinions émises lors de la consultation en ligne. De façon générale, les groupes ayant participé à la consultation trouvent que le document cerne bien les inégalités persistantes. Par ailleurs, les mémoires déposés à la Commission ont questionné plusieurs points présentés dans l'avis du Conseil du statut de la femme.

3.1 Les consensus généraux

À la suite des nombreux échanges et à la lecture des mémoires reçus, les membres de la Commission des affaires sociales considèrent que les principaux points de consensus qui se dégagent de la consultation, sont les suivants :

- l'action gouvernementale au Québec a grandement contribué à favoriser une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités entre les femmes et les hommes et la majorité des mémoires font un plaidoyer en faveur de la poursuite soutenue de l'action gouvernementale;
- bien que l'égalité de droit des femmes et des hommes soit maintenant pratiquement accomplie, l'égalité de fait demeure toujours une cible à atteindre, les femmes sont encore discriminées en raison de leur sexe et n'ont pas atteint l'égalité malgré les avancées juridiques; il faut rappeler à cet égard les obligations faites par les conventions

¹ Il faut noter que le présent rapport ne prend pas en considération les opinions reçues dans le cadre de la consultation en ligne.

internationales dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'un des sept traités des Nations unies sur les droits de la personne;

- pour continuer d'avancer vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, la société québécoise a encore besoin d'une volonté politique clairement affirmée, de structures fortes, d'une société civile responsable et d'un plan d'action solide.

3.2 À propos de la vision et de la stratégie à trois volets

Pour les parlementaires, la grande majorité des groupes appuient l'objectif poursuivi par le document de consultation : l'atteinte d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de toutes les discriminations sur la base du sexe. Ils reconnaissent la nécessité de réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'importance de maintenir et de renforcer les interventions à cet égard.

Concernant la vision proposée et les trois approches développées dans le document de consultation, les parlementaires ont pu dégager des positions majoritaires. Rappelons que l'approche spécifique consiste à corriger et à prévenir des inégalités vécues par les femmes en concevant des actions efficaces pour s'y attaquer (ex. : Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Loi sur l'équité salariale, etc.). L'approche transversale ou analyse différenciée selon les sexes vise à s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les services publics vont dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche sociétale recherche la mobilisation des différents acteurs sociaux, en intégrant davantage les hommes, pour atteindre l'égalité de fait. Pour la majorité des groupes consultés, l'approche spécifique demeure essentielle, elle doit être intensifiée et un meilleur soutien de l'État doit être obtenu (ex. : l'équité salariale, la discrimination positive à l'embauche, les mesures d'employabilité pour les femmes et pour les immigrantes, etc.). La seconde approche, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait être systématisée dans les pratiques gouvernementales et devrait être généralisée dans tout l'appareil de l'État. Enfin, à l'égard de l'approche sociétale, quelques mémoires considèrent son caractère novateur et porteur d'une amélioration considérable en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La proposition d'une stratégie à trois leviers pour atteindre l'égalité dans les faits entre les femmes et les hommes rejoint donc l'assentiment de plusieurs groupes.

4. Les principaux commentaires recueillis sur les sept orientations formulées dans l'avis

Cet avis a reçu un accueil généralement positif sur sa proposition, soit les sept orientations et les axes d'intervention qui s'y rattachent en vue d'une politique gouvernementale en matière d'égalité.

Orientation 1 : La lutte aux stéréotypes sexistes

La grande majorité des groupes adhèrent à la première orientation qui vise à favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de comportements égalitaires. Certains, avec plus de vigueur que d'autres, réaffirment l'importance du rôle de l'État par l'intervention des principaux ministères concernés afin que cesse la discrimination systémique basée sur le sexe. Des commentaires positifs ont été formulés sur les six axes d'intervention retenus : 1) documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité, 2) soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire, 3) faire la lutte aux stéréotypes sexistes dans les centres de la petite enfance et le milieu scolaire, 4) amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires, 5) favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux et enfin, 6) soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité.

Parmi les recommandations spécifiques ayant retenu l'attention des parlementaires, on note des mesures pour contrer la banalisation du phénomène de l'exploitation du corps de la femme et le

sexisme en publicité. Dans la même perspective, il est recommandé de faire la promotion de l'image positive des femmes au moyen d'une dénonciation accrue des stéréotypes et de la chosification des femmes par la pornographie en ligne. Il est proposé également que les médias se dotent d'un code d'éthique visant à éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes, lequel serait appliqué à la publicité qu'ils diffusent. On insiste pour que des mesures soient élaborées afin d'interdire les sites électroniques qui prônent diverses formes de violence envers les filles et les femmes.

L'hypersexualisation des jeunes filles, en tant que nouveau phénomène, et la sexualité des jeunes en général comptent aussi parmi les principaux sujets abordés dans les mémoires. À cet effet, on propose que l'éducation sexuelle prenne une place plus importante dans les programmes scolaires et dans les cliniques jeunesse.

Déplorant le peu de connaissances des jeunes, filles et garçons, de l'évolution de la situation des femmes au Québec au cours des cinquante dernières années, les parlementaires retiennent que plusieurs groupes souhaitent un enseignement de l'histoire du mouvement féministe intégré à un cours d'histoire déjà offert aux élèves de l'enseignement secondaire.

Les commentaires reçus lors de la consultation réaffirment l'importance du rôle de l'école comme lieu de socialisation et de formation et comme milieu privilégié pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Pour plusieurs groupes, il apparaît important que, dans leur formation et dans leurs approches pédagogiques, les enseignantes et les enseignants puissent favoriser la mixité et l'égalité entre les filles et les garçons.

Orientation 2 : La recherche d'une plus grande autonomie économique des personnes

Les députées et les députés considèrent que les groupes entendus et ceux ayant présenté un mémoire ont adhéré majoritairement à la seconde orientation qui vise à promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et à corriger les inégalités qui persistent dans le

contexte d'une économie ouverte et mondialisée. Le premier axe d'intervention vise à continuer de miser sur la formation initiale, à développer une culture de formation continue, à encourager la diversification professionnelle et à soutenir l'insertion en emploi. Les deux autres axes d'intervention concernent les efforts à poursuivre pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et les moyens pour adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique.

Des propositions ont capté l'attention des membres de la Commission. Parmi les enjeux importants d'une éventuelle politique en condition féminine, les parlementaires ont retenu la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes ainsi que leur autonomie et leur sécurité économique. La question de la pauvreté au féminin a été aussi présentée et discutée avec plusieurs groupes. En effet, l'égalité économique est loin d'être atteinte pour les femmes et la majorité des travailleuses demeurent pauvres en travaillant.

À la lumière des commentaires reçus et des échanges lors des auditions, les députées et les députés jugent important de poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et d'accroître les efforts en ce sens. La question de la formation en emploi et la diversification professionnelle sont apparues cruciales pour le positionnement des femmes dans un marché du travail de plus en plus compétitif. La promotion des métiers non traditionnels et d'avenir auprès des femmes, jeunes et moins jeunes, a une influence certaine à moyen terme sur l'élargissement de leurs choix professionnels.

Des propos entendus lors des auditions, les parlementaires retiennent l'importance de la recherche d'une plus grande cohérence des actions gouvernementales en ce qui concerne la formation et la diversification professionnelle des femmes. Elles ou ils estiment également qu'il est important de protéger les acquis législatifs comme la Loi sur les normes du travail et toutes les dispositions du Code du travail et d'explorer des mesures de protection sociale pour les travailleuses atypiques et faiblement rémunérées.

Les membres de la Commission considèrent préoccupante la situation financière difficile des femmes artistes liée à leur sous-représentation dans plusieurs secteurs et aux faibles cachets

obtenus. Le fait que les athlètes féminines et les programmes sportifs destinés aux femmes et aux jeunes filles reçoivent moins de soutien financier de la part des entreprises privées que leurs homologues masculins interpelle également les membres de la Commission.

Les parlementaires souhaitent aussi une intensification des mesures pour faciliter l'accès au monde des affaires aux femmes entrepreneures.

Orientation 3 : Le soutien du rôle parental et du proche aidant

La grande majorité des groupes ont émis des commentaires positifs sur cette orientation qui cherche à susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes. Elle vise à mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux, notamment par la promotion d'un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints.

Pour plusieurs groupes entendus, une large partie de la solution aux problèmes de l'articulation travail-famille-études passe par l'amélioration de la situation économique des femmes. Une autre condition à la réalisation de cette orientation réside dans la plus grande participation des hommes à la sphère privée afin d'établir un meilleur partage des tâches entre les femmes et les hommes. De plus, il faudrait également veiller à assurer une certaine indépendance financière aux femmes qui choisissent de demeurer à la maison pour soutenir un proche dépendant ou pour veiller à l'éducation de leur enfant, afin d'éviter l'emprise que les hommes peuvent exercer sur les femmes économiquement faibles.

La conciliation travail-famille-études a été abordée par plusieurs groupes qui recommandent des changements législatifs et fiscaux ainsi qu'une plus grande adaptation des services et des programmes destinés aux parents et aux proches aidants. Plusieurs mentionnent qu'il faut encourager la réalisation d'une politique sur la conciliation travail-famille.

Parmi les recommandations spécifiques formulées dans les différents mémoires, les parlementaires relèvent les formules de soutien aux jeunes parents qui poursuivent leurs études, la question de l'accès à toutes les familles au système public de centres de la petite enfance (CPE), un soutien aux entreprises qui se dotent de moyens de conciliation, l'examen de stratégies alternatives d'épargne afin que les femmes et les hommes qui quittent périodiquement le marché du travail pour des responsabilités familiales ne soient pas pénalisés à leur retraite et enfin, plus de support et de ressources pour les femmes aidantes auprès de leurs proches.

Orientation 4 : La promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être

Pour améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services sont adaptés aux réalités des femmes et des hommes, l'avis propose deux axes d'intervention soit l'application de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes et l'adoption de mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés. Sur ce dernier point, les parlementaires considèrent qu'il faudrait tenir compte des groupes victimes de multiples discriminations.

Les députées et les députés estiment, à la lumière des mémoires et des commentaires reçus en consultation, que cette orientation devrait être reformulée de façon plus large et privilégier une approche plus holistique en santé des femmes. De façon plus concrète, outre l'application d'une politique ministérielle en matière de santé des femmes et d'un meilleur arrimage avec les orientations existantes, il faudrait aussi que les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux se dotent de plans d'action régionaux en matière de santé des femmes.

Parmi les nombreuses préoccupations mises de l'avant par les organismes, les députées et les députés jugent important de favoriser la recherche sur la santé des femmes. À cet égard, l'étude de la prévalence élevée du diabète chez les femmes autochtones apparaît un bon exemple de sujet prioritaire.

Enfin, la reconnaissance des organismes communautaires comme des ressources essentielles pour la santé et le bien-être des femmes ainsi qu'un soutien financier adéquat pour leur fonctionnement sont apparus incontournables pour mieux répondre aux besoins multiples des femmes.

Orientation 5 : L'élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe

Au cours de la consultation, il fut beaucoup question de cette orientation qui cherche à éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe par des actions visant à : 1) développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes âgées, 2) lutter contre l'exploitation sexuelle et, 3) contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes.

Les mémoires font en effet beaucoup état de la situation de la violence conjugale au Québec. Les groupes de femmes semblent faire consensus sur la nécessité de parfaire le système en place pour mieux protéger les victimes. Leurs recommandations, s'inscrivent globalement dans une perspective de soutien aux victimes et de prévention à l'égard des hommes violents.

Aussi, les députées et les députés jugent-ils essentiels que les actions, les interventions, les programmes et les lois soient en cohérence avec l'objectif d'éliminer la violence envers les femmes en vue de l'atteinte de l'égalité. Parmi les recommandations formulées par les différents groupes sur la question, les engagements définis dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du plan d'action en matière d'agression sexuelle devraient être assortis de moyens financiers particulièrement dans les régions afin de rendre les objectifs plus opérationnels.

À la suite des revendications de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et des discussions en commission, les parlementaires recommandent de financer une grande campagne

d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes. Parmi d'autres actions spécifiques, elles et ils considèrent qu'il faut également étudier et trouver des moyens d'assurer la sécurité des femmes et des enfants ayant vécu en situation de violence conjugale et qui, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vivent toujours des situations de violence conjugale lors de l'exercice des droits d'accès stipulés par la cour et exercés par le parent violent. Des démarches devraient également être entreprises pour explorer les possibilités d'amender le règlement en matière de médiation familiale afin que le dépistage de la violence soit effectué avant le début de la médiation et pour que les médiateurs, lorsqu'ils ont détecté la violence, soient tenus d'expliquer aux personnes concernées que la médiation n'est pas appropriée dans leur situation et leur conseiller de recourir aux tribunaux.

Les députées et les députés tiennent à rappeler l'importance de réaliser un bilan en 2006 du plan d'action intersectoriel élaboré pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (2001). Ce bilan doit se faire en associant les groupes prévus à la politique.

De plus, les parlementaires recommandent spécifiquement l'adoption d'un plan d'action pour éradiquer les mutilations sexuelles féminines, une forme extrême de violence faite aux femmes, en vue de protéger l'intégrité du corps des fillettes et la santé physique et mentale des immigrantes.

La lutte contre le trafic sexuel des femmes doit également être intensifiée. On comprend généralement la traite des personnes comme le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes à des fins d'exploitation, habituellement dans l'industrie du sexe ou pour le travail forcé. Des mesures de soutien doivent être développées pour mieux prendre en considération la situation de ces femmes.

Orientation 6 : La participation égale des femmes dans les sphères de décision

Cette sixième orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme vise à soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les hommes et les femmes, sur les plans national, régional et local par : 1) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique, 2) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique, 3) la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique et enfin, 4) la reconnaissance de l'apport de la participation sociale et la mise en place de conditions propices à son exercice.

Pour les parlementaires, la majorité des groupes et des personnes entendus ou ayant présenté un mémoire souscrivent aux recommandations spécifiques formulées dans le document de consultation : la poursuite du programme *À égalité pour décider* sur une base permanente avec des ressources accrues; la création d'une fonction spécifique de responsable du dossier et l'adoption d'un plan d'égalité dans toutes les instances; l'adoption de règles de fonctionnement des lieux de décision et l'instauration de mécanismes permettant de favoriser l'intégration de nouvelles élues; et l'adoption de mesures encourageant les partis politiques et les instances à recruter davantage de femmes et à déssexualiser les responsabilités qui leur sont confiées.

Les députées et les députés retiennent comme voies structurantes pour l'avenir : la mise en application d'une politique d'équité de représentation des femmes à toutes les instances décisionnelles, l'adoption par toutes les conférences régionales des élues et des élus d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et l'octroi de moyens d'application de l'analyse différenciée selon le sexe; et une plus grande promotion des femmes au sein des conseils d'administration des divers organismes publics et parapublics ainsi que dans la haute fonction publique.

Orientation 7 : L'affirmation du rôle de l'État

La dernière orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme s'applique à assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement. Elle est apparue cruciale dans la majorité des mémoires. Les groupes ont demandé que soit adoptée une nouvelle politique

de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre. La majorité d'entre eux souhaitent être consultés de nouveau sur le projet de politique lors de son dépôt. Les parlementaires considèrent que la plupart des mémoires se sont prononcés sur le maintien des structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes.

Les mémoires vont dans le sens d'une consolidation des mécanismes et de l'instrumentation développés depuis 30 ans au Québec afin d'éviter les risques de reculs dans un contexte fragilisé pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs ont émis l'idée qu'il fallait créer un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre par tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ou du ministre responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine. Certains groupes ont souhaité l'élaboration d'une loi-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Conclusion et recommandations générales

Les parlementaires ont pu remarquer, tout au long des consultations et dans certains mémoires, des critiques pour améliorer l'avis. Pour plusieurs organismes, l'avis ne va pas assez loin sur certaines problématiques. Les députées et les députés appuient, entre autres, une de ces critiques, soit l'absence de description des problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées ou victimes de multiples discriminations et conséquemment, de solutions à cet effet.

Les parlementaires ont aussi entendu des groupes de représentants d'hommes qui ont fait état du taux plus élevé de décrochage chez les garçons et de la détresse psychologique des hommes pouvant les mener au suicide ainsi que du soi-disant préjugé défavorable du système judiciaire à leur endroit dans les situations contestées de garde des enfants.

Les parlementaires notent également que plusieurs mémoires soulignent que la reconnaissance des inégalités entre les femmes et les hommes doit s'accompagner de moyens et de mesures concrètes. L'apport des différents groupes et organismes d'aide auprès des femmes dans plusieurs domaines mérite d'être souligné et encouragé.

Les recommandations des membres de la Commission.

Conséquemment, les membres de la Commission des affaires sociales recommandent :

- que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit systématisée dans les pratiques gouvernementales et soit généralisée dans tout l'appareil de l'État;
- que le gouvernement réalise une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes;
- que le gouvernement maintienne les structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes;
- que la ministre de la Condition féminine veille à l'élaboration d'une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre;
- qu'il y ait un processus de consultation sur ce projet de politique;
- que la future politique présente les problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées ou victimes de multiples discriminations et qu'elle avance des solutions pour les soutenir;

- qu'un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre soit instauré dans tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ministre ou du responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine;
- que la commission parlementaire siège tous les trois ans, plutôt que tous les cinq ans comme le recommande l'avis du Conseil du statut de la femme, afin de permettre qu'un tel exercice puisse se faire à l'intérieur d'un mandat de gouvernement;
- que soit portées à l'attention des ministères responsables les problématiques soulevées par plusieurs groupes d'hommes, soit le suicide (ministère de la Santé et des Services sociaux), le décrochage scolaire des jeunes garçons (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et la question de la garde des enfants, lors des règlements de divorce ou de séparation, devant les tribunaux (ministère de la Justice).



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**Rapport et recommandations à la suite des auditions tenues dans le cadre de la consultation
générale sur le document intitulé
*Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

RAPPORT FINAL

DÉCEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte de la consultation.....	1
2.	Les auditions de la Commission.....	1
3.	Observations générales.....	2
3.1	Les consensus généraux.....	2
3.2	À propos de la vision et de la stratégie à trois volets	3
4.	Les principaux commentaires recueillis sur les sept orientations formulées dans l'avis	4
	Orientation 1 : La lutte aux stéréotypes sexistes	4
	Orientation 2 : La recherche d'une plus grande autonomie économique des personnes.....	5
	Orientation 3 : Le soutien du rôle parental et du proche aidant	7
	Orientation 4 : La promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être.....	8
	Orientation 5 : L'élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe	9
	Orientation 6 : La participation égale des femmes dans les sphères de décision	10
	Orientation 7 : L'affirmation du rôle de l'État	11
5.	Conclusion et recommandations générales.....	12
	Les recommandations des membres de la Commission.	13

ANNEXES

- I. Mandat
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont soumis un mémoire

1. Contexte de la consultation

Avec l'arrivée à terme de la Politique en condition féminine *Un avenir à partager*, la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, madame Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité le plus large possible et proposer des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale s'inspirant de ce concept et misant sur des alliances avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

En vertu d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale le jeudi 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales fut chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, l'avis produit par le Conseil du statut de la femme. Cette consultation invitait le public à formuler ses commentaires sur l'avis pour le renouvellement de la Politique en condition féminine.

2. Les auditions de la Commission

La Commission des affaires sociales a reçu 107 mémoires dans le cadre de cette consultation. Ses membres auront entendu, depuis le 25 janvier 2005, 75 groupes lors de 14 séances. Les groupes ayant présenté un mémoire et la liste de tous les mémoires déposés à la Commission sont présentés en annexe. Les députées et les députés tiennent à remercier l'ensemble des participantes et des participants.

Les membres de la Commission rappellent que la consultation visait à s'assurer que les propositions avancées respectent les valeurs et les attentes des citoyennes et des citoyens. Le but de la consultation, en relation avec le processus décisionnel dans son ensemble, a été clairement défini ainsi que le lien entre la consultation et les décisions à prendre. Par souci de transparence, les parlementaires ont encouragé l'échange d'information entre les personnes impliquées dans la

consultation. Elles et ils sont d'avis que les connaissances tirées de l'expérience des participantes et des participants constituent une source d'information riche et diversifiée pour améliorer les décisions en matière de condition féminine.

3. Observations générales

La Commission a rencontré des personnes représentant 75 groupes et elle a pris connaissance des quelque 107 mémoires présentés par les organismes, les citoyennes et les citoyens à propos de l'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (cf. annexe II). De plus, elle a pris en considération les 23 opinions émises lors de la consultation en ligne. De façon générale, les groupes ayant participé à la consultation trouvent que le document cerne bien les inégalités persistantes. Par ailleurs, les mémoires déposés à la Commission ont questionné plusieurs points présentés dans l'avis du Conseil du statut de la femme.

3.1 Les consensus généraux

À la suite des nombreux échanges et à la lecture des mémoires reçus, les membres de la Commission des affaires sociales considèrent que les principaux points de consensus qui se dégagent de la consultation, sont les suivants :

- l'action gouvernementale au Québec a grandement contribué à favoriser une égalité des droits, des responsabilités et des possibilités entre les femmes et les hommes et la majorité des mémoires font un plaidoyer en faveur de la poursuite soutenue de l'action gouvernementale;
- bien que l'égalité de droit des femmes et des hommes soit maintenant pratiquement accomplie, l'égalité de fait demeure toujours une cible à atteindre, les femmes sont encore discriminées en raison de leur sexe et n'ont pas atteint l'égalité malgré les avancées juridiques; il faut rappeler à cet égard les obligations faites par les conventions internationales, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes, l'un des sept traités des Nations unies sur les droits de la personne;

- pour continuer d'avancer vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, la société québécoise a encore besoin d'une volonté politique clairement affirmée, de structures fortes, d'une société civile responsable et d'un plan d'action solide.

3.2 À propos de la vision et de la stratégie à trois volets

Pour les parlementaires, la grande majorité des groupes appuient l'objectif poursuivi par le document de consultation : l'atteinte d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de toutes les discriminations sur la base du sexe. Ils reconnaissent la nécessité de réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'importance de maintenir et de renforcer les interventions à cet égard.

Concernant la vision proposée et les trois approches développées dans le document de consultation, les parlementaires ont pu dégager des positions majoritaires. Rappelons que l'approche spécifique consiste à corriger et à prévenir des inégalités vécues par les femmes en concevant des actions efficaces pour s'y attaquer (ex. : Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Loi sur l'équité salariale, etc.). L'approche transversale ou analyse différenciée selon les sexes vise à s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les services publics vont dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche sociétale recherche la mobilisation des différents acteurs sociaux, en intégrant davantage les hommes, pour atteindre l'égalité de fait. Pour la majorité des groupes consultés, l'approche spécifique demeure essentielle, elle doit être intensifiée et un meilleur soutien de l'État doit être obtenu (ex. : l'équité salariale, la discrimination positive à l'embauche, les mesures d'employabilité pour les femmes et pour les immigrantes, etc.). La seconde approche, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait être systématisée dans les pratiques gouvernementales et devrait être généralisée dans tout l'appareil de l'État. Enfin, à l'égard de l'approche sociétale, quelques mémoires considèrent son caractère novateur et porteur d'une amélioration considérable en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La proposition d'une stratégie à trois leviers pour atteindre l'égalité dans les faits entre les femmes et les hommes rejoint donc l'assentiment de plusieurs groupes.

4. Les principaux commentaires recueillis sur les sept orientations formulées dans l'avis

Cet avis a reçu un accueil généralement positif sur sa proposition, soit les sept orientations et les axes d'intervention qui s'y rattachent en vue d'une politique gouvernementale en matière d'égalité.

Orientation 1 : La lutte aux stéréotypes sexistes

La grande majorité des groupes adhèrent à la première orientation qui vise à favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de comportements égalitaires. Certains, avec plus de vigueur que d'autres, réaffirment l'importance du rôle de l'État par l'intervention des principaux ministères concernés afin que cesse la discrimination systémique basée sur le sexe. Des commentaires positifs ont été formulés sur les six axes d'intervention retenus : 1) documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité, 2) soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire, 3) faire la lutte aux stéréotypes sexistes dans les centres de la petite enfance et le milieu scolaire, 4) amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires, 5) favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux et enfin, 6) soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité.

Parmi les recommandations spécifiques ayant retenu l'attention des parlementaires, on note des mesures pour contrer la banalisation du phénomène de l'exploitation du corps de la femme et le sexisme en publicité. Dans la même perspective, il est recommandé de faire la promotion de l'image positive des femmes au moyen d'une dénonciation accrue des stéréotypes et de la

chosification des femmes par la pornographie en ligne. Il est proposé également que les médias se dotent d'un code d'éthique visant à éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes, lequel serait appliqué à la publicité qu'ils diffusent. On insiste pour que des mesures soient élaborées afin d'interdire les sites électroniques qui prônent diverses formes de violence envers les filles et les femmes.

L'hypersexualisation des jeunes filles, en tant que nouveau phénomène, et la sexualité des jeunes en général comptent aussi parmi les principaux sujets abordés dans les mémoires. À cet effet, on propose que l'éducation sexuelle prenne une place plus importante dans les programmes scolaires et dans les cliniques jeunesse.

Déplorant le peu de connaissances des jeunes, filles et garçons, de l'évolution de la situation des femmes au Québec au cours des cinquante dernières années, les parlementaires retiennent que plusieurs groupes souhaitent un enseignement de l'histoire du mouvement féministe intégré à un cours d'histoire déjà offert aux élèves de l'enseignement secondaire.

Les commentaires reçus lors de la consultation réaffirment l'importance du rôle de l'école comme lieu de socialisation et de formation et comme milieu privilégié pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Pour plusieurs groupes, il apparaît important que, dans leur formation et dans leurs approches pédagogiques, les enseignantes et les enseignants puissent favoriser la mixité et l'égalité entre les filles et les garçons.

Orientation 2 : La recherche d'une plus grande autonomie économique des personnes

Les députées et les députés considèrent que les groupes entendus et ceux ayant présenté un mémoire ont adhéré majoritairement à la seconde orientation qui vise à promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et à corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée. Le premier axe d'intervention vise à continuer de miser sur la formation initiale, à développer une culture de formation continue, à encourager la diversification professionnelle et à soutenir l'insertion en emploi. Les deux autres axes

d'intervention concernent les efforts à poursuivre pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et les moyens pour adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique.

Des propositions ont capté l'attention des membres de la Commission. Parmi les enjeux importants d'une éventuelle politique en condition féminine, les parlementaires ont retenu la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes ainsi que leur autonomie et leur sécurité économique. La question de la pauvreté au féminin a été aussi présentée et discutée avec plusieurs groupes. En effet, l'égalité économique est loin d'être atteinte pour les femmes. La majorité des personnes travaillant et demeurant pauvres sont des femmes.

À la lumière des commentaires reçus et des échanges lors des auditions, les députées et les députés jugent important de poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et d'accroître les efforts en ce sens. La question de la formation en emploi et la diversification professionnelle sont apparues cruciales pour le positionnement des femmes dans un marché du travail de plus en plus compétitif. La promotion des métiers non traditionnels et d'avenir auprès des femmes, jeunes et moins jeunes, a une influence certaine à moyen terme sur l'élargissement de leurs choix professionnels.

Des propos entendus lors des auditions, les parlementaires retiennent l'importance de la recherche d'une plus grande cohérence des actions gouvernementales en ce qui concerne la formation et la diversification professionnelle des femmes. Elles ou ils estiment également qu'il est important de protéger les acquis législatifs comme la Loi sur les normes du travail et toutes les dispositions du Code du travail et d'explorer des mesures de protection sociale pour les travailleuses atypiques et faiblement rémunérées.

Les membres de la Commission considèrent préoccupante la situation financière difficile des femmes artistes liée à leur sous-représentation dans plusieurs secteurs et aux faibles cachets obtenus. Le fait que les athlètes féminines et les programmes sportifs destinés aux femmes et aux jeunes filles reçoivent moins de soutien financier de la part des entreprises privées que leurs homologues masculins interpelle également les membres de la Commission.

Les parlementaires souhaitent aussi une intensification des mesures pour faciliter l'accès au monde des affaires aux femmes entrepreneures.

Orientation 3 : Le soutien du rôle parental et du proche aidant

La grande majorité des groupes ont émis des commentaires positifs sur cette orientation qui cherche à susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes. Elle vise à mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux, notamment par la promotion d'un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints.

Pour plusieurs groupes entendus, une large partie de la solution aux problèmes de l'articulation travail-famille-études passe par l'amélioration de la situation économique des femmes. Une autre condition à la réalisation de cette orientation réside dans la plus grande participation des hommes à la sphère privée afin d'établir un meilleur partage des tâches entre les femmes et les hommes. De plus, il faudrait également veiller à assurer une certaine indépendance financière aux femmes qui choisissent de demeurer à la maison pour soutenir un proche « dépendant » ou pour veiller à l'éducation de leur enfant, afin d'éviter l'emprise que les hommes peuvent exercer sur les femmes économiquement faibles.

La conciliation travail-famille-études a été abordée par plusieurs groupes qui recommandent des changements législatifs et fiscaux ainsi qu'une plus grande adaptation des services et des programmes destinés aux parents et aux proches aidants. Plusieurs mentionnent qu'il faut encourager la réalisation d'une politique sur la conciliation travail-famille.

Parmi les recommandations spécifiques formulées dans les différents mémoires, les parlementaires relèvent les formules de soutien aux jeunes parents qui poursuivent leurs études, la question de l'accès à toutes les familles aux services de garde, un soutien aux entreprises qui se dotent de moyens de conciliation, l'examen de stratégies alternatives d'épargne afin que les femmes et les hommes qui quittent périodiquement le marché du travail pour des responsabilités

familiales ne soient pas pénalisés à leur retraite et enfin, plus de soutien et de ressources pour les femmes aidantes auprès de leurs proches.

Orientation 4 : La promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être

Pour améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services sont adaptés aux réalités des femmes et des hommes, l'avis propose deux axes d'intervention soit l'application de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes et l'adoption de mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés. Sur ce dernier point, les parlementaires considèrent qu'il faudrait tenir compte des groupes victimes de multiples discriminations.

Les députées et les députés estiment, à la lumière des mémoires et des commentaires reçus en consultation, que cette orientation devrait être reformulée de façon plus large et privilégier une approche plus holistique en santé des femmes. De façon plus concrète, outre l'application d'une politique ministérielle en matière de santé des femmes et d'un meilleur arrimage avec les orientations existantes, il faudrait aussi que les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux se dotent de plans d'action régionaux en matière de santé des femmes.

Parmi les nombreuses préoccupations mises de l'avant par les organismes, les députées et les députés jugent important de favoriser la recherche sur la santé des femmes. À cet égard, l'étude de la prévalence élevée du diabète chez les femmes autochtones apparaît un bon exemple de sujet prioritaire.

Enfin, la reconnaissance des organismes communautaires comme des ressources essentielles pour la santé et le bien-être des femmes ainsi qu'un soutien financier adéquat pour leur fonctionnement sont apparus incontournables pour mieux répondre aux besoins multiples des femmes.

Orientation 5 : L'élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe

Au cours de la consultation, il fut beaucoup question de cette orientation qui cherche à éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe par des actions visant à : 1) développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes âgées, 2) lutter contre l'exploitation sexuelle et, 3) contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes.

Les mémoires font en effet beaucoup état de la situation de la violence conjugale au Québec. Les groupes de femmes semblent faire consensus sur la nécessité de parfaire le système en place pour mieux protéger les victimes. Leurs recommandations s'inscrivent globalement dans une perspective de soutien aux victimes et de prévention à l'égard des hommes violents.

Aussi, les députées et les députés jugent-ils essentiel que les actions, les interventions, les programmes et les lois soient en cohérence avec l'objectif d'éliminer la violence envers les femmes en vue de l'atteinte de l'égalité. Parmi les recommandations formulées par les différents groupes sur la question, les engagements définis dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du plan d'action en matière d'agression sexuelle devraient être assortis de moyens financiers, particulièrement dans les régions, afin de rendre les objectifs plus opérationnels.

À la suite des revendications de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et des discussions en commission, les parlementaires recommandent de financer une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes. Parmi d'autres actions spécifiques, elles et ils considèrent qu'il faut également étudier et trouver des moyens d'assurer la sécurité des femmes et des enfants ayant vécu en situation de violence conjugale et qui, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vivent toujours des situations de violence conjugale lors de l'exercice des droits d'accès stipulés par la cour et exercés par le parent violent. Des démarches devraient également être entreprises pour explorer les possibilités d'amender le règlement en matière de médiation familiale afin que le dépistage de la violence soit effectué avant le début de la médiation et pour que les médiateurs, lorsqu'ils ont détecté la

violence, soient tenus d'expliquer aux personnes concernées que la médiation n'est pas appropriée dans leur situation et leur conseiller de recourir aux tribunaux.

Les députées et les députés tiennent à rappeler l'importance de réaliser un bilan en 2006 du plan d'action intersectoriel élaboré pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (2001). Ce bilan doit se faire en associant les groupes prévus à la politique.

De plus, les parlementaires recommandent spécifiquement l'adoption d'un plan d'action pour éradiquer les mutilations sexuelles féminines, une forme extrême de violence faite aux femmes, en vue de protéger l'intégrité du corps des fillettes et la santé physique et mentale des immigrantes.

La lutte contre le trafic sexuel des femmes doit également être intensifiée. On comprend généralement la traite des personnes comme le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes à des fins d'exploitation, habituellement dans l'industrie du sexe ou pour le travail forcé. Des mesures de soutien doivent être développées pour mieux prendre en considération la situation de ces femmes.

Orientation 6 : La participation égale des femmes dans les sphères de décision

Cette sixième orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme vise à soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les hommes et les femmes, sur les plans national, régional et local par : 1) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique, 2) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique, 3) la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique et enfin, 4) la reconnaissance de l'apport de la participation sociale et la mise en place de conditions propices à son exercice.

Pour les parlementaires, la majorité des groupes et des personnes entendus ou ayant présenté un mémoire souscrit aux recommandations spécifiques formulées dans le document de

consultation : la poursuite du programme *À égalité pour décider* sur une base permanente avec des ressources accrues; la création d'une fonction spécifique de responsable du dossier et l'adoption d'un plan d'égalité dans toutes les instances; l'adoption de règles de fonctionnement des lieux de décision et l'instauration de mécanismes permettant de favoriser l'intégration de nouvelles élues; et l'adoption de mesures encourageant les partis politiques et les instances à recruter davantage de femmes et à déssexualiser les responsabilités qui leur sont confiées.

Les députées et les députés retiennent comme voies structurantes pour l'avenir : la mise en application d'une politique d'équité de représentation des femmes à toutes les instances décisionnelles, l'adoption par toutes les conférences régionales des élues et des élus d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et l'octroi de moyens d'application de l'analyse différenciée selon le sexe; et une plus grande promotion des femmes au sein des conseils d'administration des divers organismes publics et parapublics ainsi que dans la haute fonction publique.

Orientation 7 : L'affirmation du rôle de l'État

La dernière orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme s'applique à assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement. Elle est apparue cruciale dans la majorité des mémoires. Les groupes ont demandé que soit adoptée une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre. La majorité d'entre eux souhaitent être consultés de nouveau sur le projet de politique lors de son dépôt. Les parlementaires considèrent que la plupart des mémoires se sont prononcés sur le maintien des structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes.

Les mémoires vont dans le sens d'une consolidation des mécanismes et de l'instrumentation développés depuis 30 ans au Québec afin d'éviter les risques de reculs dans un contexte fragilisé pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs ont émis l'idée qu'il fallait créer un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre par tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ou du ministre responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine. Certains groupes ont souhaité l'élaboration d'une loi-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Conclusion et recommandations générales

Les parlementaires ont pu remarquer, tout au long des consultations et dans certains mémoires, des critiques pour améliorer l'avis. Pour plusieurs organismes, l'avis ne va pas assez loin sur certaines problématiques. Les députées et les députés appuient, entre autres, une de ces critiques, soit l'absence de description des problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées (femmes autochtones, femmes handicapées, femmes des communautés culturelles, etc.) ou victimes de multiples discriminations et conséquemment, de solutions à cet effet.

Les parlementaires ont aussi entendu des groupes de représentants d'hommes qui ont fait état du taux plus élevé de décrochage chez les garçons et de la détresse psychologique des hommes pouvant les mener au suicide ainsi que du soi-disant préjugé défavorable du système judiciaire à leur endroit dans les situations contestées de garde des enfants.

Les parlementaires notent également que plusieurs mémoires soulignent que la reconnaissance des inégalités entre les femmes et les hommes doit s'accompagner de moyens et de mesures concrètes. L'apport des différents groupes et organismes d'aide auprès des femmes dans plusieurs domaines mérite d'être souligné et encouragé.

Les recommandations des membres de la Commission.

Conséquemment, les membres de la Commission des affaires sociales recommandent :

- que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit systématisée dans les pratiques gouvernementales et soit généralisée dans tout l'appareil de l'État;
- que le gouvernement réalise une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes;
- que le gouvernement maintienne les structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes;
- que la ministre de la Condition féminine veille à l'élaboration d'une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre;
- qu'il y ait un processus de consultation sur ce projet de politique;
- que la future politique souligne les problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées ou victimes de multiples discriminations et qu'elle avance des solutions;
- qu'un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre soit instauré dans tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ministre ou du responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine;
- que la Commission parlementaire siège tous les trois ans, plutôt que tous les cinq ans comme le recommande l'avis du Conseil du statut de la femme, afin de permettre que l'exercice d'évaluation de la politique puisse se faire à l'intérieur d'un mandat de gouvernement;
- que soient portées à l'attention des ministères responsables les problématiques soulevées par plusieurs groupes d'hommes, soit le suicide (ministère de la Santé et des Services

sociaux), le décrochage scolaire des jeunes garçons (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et la question de la garde des enfants, lors des règlements de divorce ou de séparation, devant les tribunaux (ministère de la Justice).

Étapes du mandat confié par l'Assemblée nationale**1) Tenue d'une consultation générale**

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales reçoit le mandat de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 16 novembre 2004, la Commission des affaires sociales voit son mandat modifié afin que, dans le cadre de sa consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, elle procède, de façon complémentaire, à une consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne*.

Le 24 novembre 2004, par ordre de l'Assemblée, la Commission des affaires sociales voit son mandat amendé de nouveau, le début des auditions est reporté au 25 janvier 2005 et les mémoires peuvent être acheminés au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 décembre 2004.

- 2) Audition des personnes et des organismes qui ont soumis un mémoire**
- 3) Analyse des vues exprimées dans les mémoires et lors des auditions**
- 4) Proposition d'un rapport et de recommandations par un comité de suivi**
- 5) Prise en considération et adoption du rapport du comité de suivi par la Commission**

ANNEXE II

LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT SOUMIS UN MÉMOIRE

1) Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

À coeur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence	94 M, R
Accès à l'égalité parentale	66 M
Action des femmes handicapées de Montréal	18 M, R, MA
Afeas	53 M, R
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	85 M
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	103 M
Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques	37 M
Barreau du Québec	64 M
Bernard, M. Paul et M ^{me} Sophie Mathieu	92 M, R
Breton, M. José	40 M
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	35 M
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)	77 M, R
Centre des femmes de l'UQAM	72 M, R
Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes	13 M
Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec	4 M, R
Collectif Féminisme et Démocratie (CFD)	60 M
Collectif masculin contre le sexisme	38 M
Collectif proféministe	15 M
Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre	59 M

Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie	33 M, R
Comité femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal	48 M, MA, MB
Comité Femmes vigilantes	58 M
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	84 M
Confédération des organismes familiaux du Québec	6 M
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	49 M
Conférence régionale des élus des Laurentides	99 M
Conseil des Montréalaises	36 M
Conseil des relations interculturelles (CRI)	101 M
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)	65 M
Épreuves de la Coupe du monde cycliste féminine	30 M
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec	73 M
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	11 M
Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes	82 M
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)	96 M
Femmes autochtones du Québec inc.	74 M, MA
Femmes et développement régional - 02	25 M
Fréchette, M ^{me} Christine, Anglade, M ^{me} Dominique, Pelletier, M. Louis-Raphaël, Sauriol, M ^{me} Caroline et Pelletier, M. François-Nicolas.	19 M, R
Gai Écoute et Fondation Émergence	50 M
Godard, M ^{me} Dominique	3 M
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	63 M

Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal	54 M, R
Intersyndicale des femmes	52 M, R
Lamoureux, M ^{me} Diane	22 M, R
L'Après-rupture	1 M, R
Laprise, M. Guy	8 M, R
Leduc, M ^{me} Francine	91 M
L'Heureux-Dubé, M ^{me} Claire et M ^e Marie-Claire Belleau	26 M, R
Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay	16 M, R
L'R des centres de femmes du Québec	31 M, R
Mouvement des caisses Desjardins	104 M
Mouvement égalitariste	95 M
Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND)	102 M
Option citoyenne	80 M
Papa pour toujours, les Enfants d'abord ...	12 M, MA
Parti québécois	97 M, R
Pères séparés inc.	44 M
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)	69 M
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix)	34 M, R
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale	81 M
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	2 M, R

Réseau des femmes des Laurentides	47 M
Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec	71 M
Réseau Hommes Québec	76 M, R
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	28 M
Salvy	14 M
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	41 M, R
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	27 M
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	23 M
Table de concertation pour la condition paternelle	78 M
Table des groupes de femmes de Montréal	57 M
Tremblay, M ^{me} Linda	68 M
Union des artistes	90 M, MA
Ville de Québec	98 M
Y des femmes de Montréal	56 M
YWCA de Québec	100 M
2) Liste des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus	
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)	39 M, R
Centre de femmes du Témiscamingue	21 M, R
Centre des femmes de Laval	87 M
Claes, M. Gilbert	24 M
Comité condition féminine Baie-James	61 M

Comité femmes et Ville de Salaberry-de-Valleyfield	20 M
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	88 M, R
ConcertAction Femmes Estrie	86 M
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale	107 M
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	75 M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	93 M
Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)	70 M
Fortin, M ^{me} Monique	105 M
Gagnon, M. Jean-Pierre	9 M
Geltman, M. Harold	5 M
Maison d'hébergement l'Équinoxe du Témiscamingue (La)	32 M, R
Mouvance (La) Centre de femmes	79 M
Office des personnes handicapées du Québec	83 M, R
RÉCIF 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean	45 M
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	55 M, R
Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé	17 M
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	62 M
Regroupement d'intervenants masculins du CSSS Vaudreuil-Soulanges	106 M
Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches	46 M
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)	42 M
Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)	10 M
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	67 M

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	51 M
Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec	29 M
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	7 M
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles	43 M
Université du Québec à Trois-Rivières	89 M

Les opinions émises lors de la consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne* ont également été prises en considération par les membres de la Commission.

Étapes du mandat confié par l'Assemblée nationale**1) Tenue d'une consultation générale**

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales reçoit le mandat de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 16 novembre 2004, la Commission des affaires sociales voit son mandat modifié afin que, dans le cadre de sa consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, elle procède, de façon complémentaire, à une consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne*.

Le 24 novembre 2004, par ordre de l'Assemblée, la Commission des affaires sociales voit son mandat amendé de nouveau, le début des auditions est reporté au 25 janvier 2005 et les mémoires peuvent être acheminés au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 décembre 2004.

- 2) Audition des personnes et des organismes qui ont soumis un mémoire**
- 3) Analyse des vues exprimées dans les mémoires et lors des auditions**
- 4) Proposition d'un rapport et de recommandations par un comité de suivi**
- 5) Prise en considération et adoption du rapport du comité de suivi par la Commission**